



Parc naturel
Haute-Sûre
Forêt d'Anlier

PLAN DE GESTION 2013-2023



BASTOGNE • FAUVILLERS • HABAY • LÉGLISE • MARTELANGE • NEUFCHÂTEAU • VAUX-SUR-SÛRE

Nous contacter

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
Maison du Parc
Chemin du Moulin, 2
B- 6630 Martelange
Tel : +32 (0)63 / 45.74.77
Fax : +32 (0)63 / 67.64.84
www.parcnaturel.be
contact@parcnaturel.be

Editeur responsable

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier
Jean-Marie Pairoux, Président de la Commission de gestion

Imprimé à 800 exemplaires sur papier FSC.
Février 2012.

Crédits photographiques

ADL Bastogne, Raymond Clément, Rudy Dujardin, Michel Gillard,
Marc Henkinet, Arnaud Quaranta, Bérenger Servais,
Séverin Pierret, Nicolas Mayon et Vinciane Schockert.

Mise en page & graphisme

www.graphicrea.be
Tel : +32 (0)61 / 21.79.70
Chaussée d'Arlon, 15
B- 6600 Bastogne

Le mot des Présidents

Nous vous présentons le projet de plan de gestion du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier pour la période 2013-2023. Ce document peut faire l'objet d'une double approche.

La première approche sera pour beaucoup de considérer ce document comme le prolongement du plan élaboré au début des années 2000, à partir du bilan de la période écoulée...

En effet, le travail accompli au cours des dix dernières années laisse augurer beaucoup de bonnes choses pour les années à venir et le nombre de sympathisants, acteurs locaux et représentants politiques qui ont été réunis lors de la préparation « citoyenne » de ce plan de gestion est un bon encouragement.

Merci à tous ceux qui se sont investis dans ce travail ; merci particulièrement à Mr. Jean-Loup Blanchy, de la Fondation Rurale de Wallonie, pour ses précieux conseils.

La seconde approche nécessite un peu de recul et nous amène à identifier deux éléments essentiels, qui sous-tendent l'exécution des différents axes et projets répertoriés comme ci-dessus, et sur lesquels s'appuie le développement de notre Parc.

En dix années, ***notre Parc naturel a tout d'abord acquis une grande expertise.***

Cette expertise est liée à la qualité du personnel en place et des compétences que ce personnel s'est appropriées lors de la conduite de nombreux projets et actions sur le terrain, lors des formations suivies, lors des évaluations menées avec d'autres partenaires ou administrations.

En outre, au cours de cette même période, ***notre Parc naturel a considérablement renforcé sa maturité***, maturité dans le choix et la conduite de projets bien sûr, maturité dans les relations entre ses différentes instances ou composantes (Intercommunale, Commission de gestion, Groupe d'Action Locale, Contrat de Rivière).

Le maintien à un haut niveau de cette expertise et de cette maturité dans nos relations internes ou externes, sont donc, comme la qualité des projets que nous mèneront, les garants de notre développement futur.

Ce développement futur, nous aurons également à le conduire avec une nouvelle commune, en l'occurrence Neufchâteau : même si l'adhésion de cette commune n'est pas encore définitive (il s'agit d'une procédure longue, une première en Région wallonne), la qualité de nos relations sur la période transitoire nous permet d'être optimistes. Ainsi, la totalité des projets envisagés pour 2013-2023 tient compte de l'agrandissement du territoire de notre parc naturel.



Bernadette Moinet
Présidente du Pouvoir Organisateur



Jean-Marie Pairoux
Président de la Commission de Gestion

PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL

Floraison de nouveaux projets, de nouveaux outils, de nouvelles problématiques...

De nouveaux projets, de nouveaux outils et de nouvelles réglementations ont vu le jour durant les 10 dernières années (atlas faunistiques, listes rouges, cartes de territoires paysagers et charte paysagère, réseau de mesure de la qualité de l'eau, Directive Cadre Eau, mise en œuvre de Natura2000...). Des problématiques nouvelles ont émergé en termes de conservation (changements climatiques, biodiversité génétique...). Ces nouvelles conditions créent un nouveau cadre de travail, de nouvelles priorités, et influencent les actions à mener dans les 10 prochaines années.

Tendances contrastées en matière de biodiversité (croissance/déclin)

Certaines espèces (chat sauvage, cigogne noire...) sont en recrudescence ; de nouvelles espèces apparaissent (dont des espèces méridionales) ; d'autres encore sont en régression voire disparaissent (tarier des prés, loutre...). Pour certaines espèces, le parc abrite l'un des derniers noyaux de population à l'échelon national, voire européen, nous conférant ainsi une responsabilité forte en termes de conservation. Les milieux prioritaires sur lesquels agir sont sans doute les différentes prairies de fauche, permettant de toucher une cohorte d'espèces. Les efforts de recensements restent insuffisants et leur poursuite est nécessaire.

Espèces invasives

On a constaté un développement important d'espèces invasives (végétales et animales), que leur présence soit encore anecdotique ou qu'elles soient déjà en forte expansion. Des premières campagnes de gestion ont été menées et leur poursuite est nécessaire pour maintenir certaines espèces sous contrôle.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Occupation du sol essentiellement agricole et forestière mais quid des réserves en zone d'habitat ?

Le territoire est occupé à 50% par des terres agricoles et à 40 % par des terres forestières. Tandis que l'habitat occupe actuellement environ 2,5% du territoire (avec des chiffres variant de plus de 3% à Habay et Bastogne contre moins de 2% à Léglise et Fauvillers). D'après le plan de secteur, l'habitat pourrait occuper 5 % du territoire. Mais ces réserves foncières sont inégalement réparties et parfois difficilement urbanisables.

Augmentation du coût moyen des maisons et terrains à bâtir

La maison « 4 façades » est le type de logement le plus répandu sur le territoire (60%) tandis que les appartements correspondent à 10% des logements. En 10 ans, le coût moyen des maisons a augmenté de 60% tandis que celui des terrains a augmenté de 123%, leur superficie moyenne diminuant de 25%. Ces résultats sont très contrastés selon les communes.

Bonne desserte en axes routiers, offre de transports publics en évolution

Le territoire est bien desservi par les axes routiers. L'offre des transports en commun « classique » est limitée et tend à diminuer. Par contre, on observe l'émergence de plusieurs solutions alternatives, tentant de mieux s'adapter au caractère rural du territoire. L'appropriation de ces nouveaux services par la population n'est pas encore totale.

Enjeux énergétiques mais quid planification?

Le territoire est concerné par les enjeux énergétiques : très forte dépendance aux énergies fossiles (déplacements et chauffage des bâtiments), situation favorable pour l'implantation d'éoliennes... Il n'existe pas à ce jour de planification du développement éolien mis à part les travaux menés par le GAPPER. Il n'existe pas non plus d'étude permettant de prévoir le développement d'autres sources d'énergie renouvelable. Enfin, il reste des efforts à mener pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie tant dans les bâtiments publics que privés. A noter qu'il existe plusieurs projets citoyens relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Planification communale et rôle du Parc

Toutes les communes du Parc sont désormais engagées dans une opération de développement rural. Plusieurs d'entre elles se sont engagées dans la réalisation d'un schéma de structure ou l'envisagent. Les démarches sont cependant provisoirement à l'arrêt dans deux d'entre elles. Toutes les communes disposent des services d'un conseiller en aménagement du territoire. Enfin, seulement 6 villages sont actuellement soumis au RGBSR.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Population en augmentation

En 10 ans, la population totale du Parc a connu une augmentation de 20% (45.000 habitants au 01/01/2012), due à la conjonction des mouvements migratoire et naturel. Les statistiques sont très variables d'une commune à l'autre et les augmentations particulièrement marquées dans les communes de Vaux-sur-Sûre et Léglise. La densité moyenne de population reste cependant faible. La population est composée de 35% de jeunes de moins de 25 ans et 51% de personnes actives. Le nombre de ménages composés d'une seule personne est en augmentation (+1/3), tandis que ceux de 4 personnes et plus sont en légère diminution, bien que représentant encore 1/3 des ménages, caractéristique du milieu rural.

Taux d'activité très correct (impact du Grand-Duché de Luxembourg)

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage présentent des valeurs très favorables. Le taux d'activité a augmenté de 4,5% en 10 ans. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint tout de même 25%. L'emploi salarié a augmenté de 20% en 10 ans et l'emploi indépendant a augmenté de 45%. Le territoire est de plus en plus dépendant de l'extérieur, dont le Grand-Duché, avec des répercussions dans tous les domaines.

Agriculture en diminution mais...

L'agriculture reste une activité importante. On constate une tertiarisation des emplois. A l'exception de Bastogne, les communes présentent une discordance entre l'offre et la demande de l'emploi.

Patrimoine secondaire intéressant

Le territoire présente une richesse de patrimoine non négligeable faisant l'objet d'études diverses qui nécessitent une mise en relation.

Tourisme : séjours courts

Caractérisé par des séjours courts, le tourisme s'articule autour de quelques sites attirant un nombre important de visiteurs et d'un tourisme plus diffus. On constate la nécessité d'apporter des améliorations des infrastructures d'accueil et une meilleure valorisation de certains sites et manifestations.

Foisonnement culturel mais infrastructures déficientes

Deux centres culturels ont vu leur reconnaissance s'améliorer au cours des 10 dernières années. La population bénéficie de possibilités d'accès à la médiathèque (via les discobus) ou aux bibliothèques et bibliobus. Troupes de théâtre, auteurs régionaux, diverses manifestations témoignent d'un foisonnement culturel. Néanmoins, les infrastructures et le soutien aux comités organisateurs sont parfois déficients.



EN CONCLUSION

Le territoire est un territoire de qualité, qualité de l'environnement, de vie, de paysages... et au potentiel important mais il est fragile à tous les niveaux.

Le diagnostic détaillé est disponible sur demande auprès des responsables du Parc naturel.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1	
DÉNOMINATION DU PARC NATUREL	8
CHAPITRE 2	
LIMITES DU PARC NATUREL	9
CHAPITRE 3	
MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU NOUVEAU PLAN DE GESTION	10
CHAPITRE 4	
STRUCTURE DU PLAN DE GESTION	11
CHAPITRE 5	
PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	12
5.1. Synthèse du diagnostic du territoire	13
5.2. Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats	14
5.2.1. Contexte pour le territoire	14
5.2.2. Objectifs opérationnels	14
5.2.3. Indicateurs d'évaluation	15
5.3. Assurer une gestion intégrée des ressources en eau	16
5.3.1. Contexte pour le territoire	16
5.3.2. Objectifs opérationnels	16
5.3.3. Indicateurs d'évaluation	17
5.4. Sortir la nature de ses réserves	18
5.4.1. Contexte pour le territoire	18
5.4.2. Objectifs opérationnels	18
5.4.3. Indicateurs d'évaluation	18
5.5. Lutter contre les espèces invasives	19
5.5.1. Contexte pour le territoire	19
5.5.2. Objectifs opérationnels	19
5.5.3. Indicateurs d'évaluation	19
CHAPITRE 6	
PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	20
6.1. Synthèse du diagnostic du territoire	21
6.2. Planifier le développement des énergies renouvelables	22
6.2.1. Contexte pour le territoire	22
6.2.2. Objectifs opérationnels	23
6.2.3. Indicateurs d'évaluation	23
6.3. Préserver les paysages	24
6.3.1. Contexte pour le territoire	24
6.3.2. Objectifs opérationnels	24
6.3.3. Indicateurs d'évaluation	24
6.4. Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine	25
6.4.1. Contexte pour le territoire	25
6.4.2. Objectifs opérationnels	25
6.4.3. Indicateurs d'évaluation	25
CHAPITRE 7	
DÉVELOPPEMENT RURAL ET ÉCONOMIQUE	26
7.1. Synthèse du diagnostic du territoire	27
7.2. Favoriser la diversification agricole	28
7.2.1. Contexte pour le territoire	28
7.2.2. Objectifs opérationnels	28
7.2.3. Indicateurs d'évaluation	28
7.3. Aider à la commercialisation des produits	29
7.3.1. Contexte pour le territoire	29
7.3.2. Objectifs opérationnels	29
7.3.3. Indicateurs d'évaluation	29
7.4. Assurer un encadrement aux agriculteurs	30
7.4.1. Contexte pour le territoire	30
7.4.2. Objectifs opérationnels	30
7.4.3. Indicateurs d'évaluation	30
7.5. Améliorer l'image du milieu agricole	31
7.5.1. Contexte pour le territoire	31
7.5.2. Objectifs opérationnels	31
7.5.3. Indicateurs d'évaluation	31

7.6. Développer l'offre de randonnées	34
7.6.1. Contexte pour le territoire	34
7.6.2. Objectifs opérationnels	34
7.6.3. Indicateurs d'évaluation	34
7.7. Etre à la pointe des nouvelles technologies	35
7.7.1. Contexte pour le territoire	35
7.7.2. Objectifs opérationnels	35
7.7.3. Indicateurs d'évaluation	35
7.8. Développer de nouveaux produits touristiques et culturels	36
7.8.1. Contexte pour le territoire	36
7.8.2. Objectifs opérationnels	36
7.8.3. Indicateurs d'évaluation	36
7.9. Développer l'accueil de qualité	37
7.9.1. Contexte pour le territoire	37
7.9.2. Objectifs opérationnels	37
7.9.3. Indicateurs d'évaluation	37
CHAPITRE 8	
INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	38
8.1. Cadrage de la stratégie	38
8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes	38
8.3. Activation de politiques sectorielles	39
8.4. Planification territoriale et nouvelles technologies de l'information et de la communication.	41
CHAPITRE 9	
PARTENARIATS ET COOPÉRATION	42
9.1. Contexte - principaux partenariats	42
9.2. Elargissement et consolidation des partenariats	42
9.3. Bonne gouvernance des structures du Parc	43
9.4. Collaborations transfrontalières – Grande Région	43
CHAPITRE 10	
ACCUEIL, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC	44
10.1. Contexte général - cadrage	44
10.2. Sensibiliser les habitants du Parc	45
10.3. Associer et impliquer les 7 communes	45
10.4. Mobiliser les acteurs du territoire et les partenaires	45
10.5. Informer les autorités provinciales et régionales	45
10.6. Accueillir le public externe	45
CHAPITRE 11	
ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE	46
CHAPITRE 12	
EVALUATION DES BESOINS DE FONCTIONNEMENT	47
CHAPITRE 13	
CONSÉQUENCES POUR LES COMMUNES ET POUR LES HABITANTS	48
INDEX DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	49
LES PARCS NATURELS DE WALLONIE	50



Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier a été créé par Arrêté du Gouvernement wallon le 12 juillet 2001. Il a été initié par l'association de 6 communes regroupées en intercommunale « Pouvoir Organisateur du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier » qui regroupe les communes de Bastogne, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Martelange, Habay et Léglise.

Le territoire couvre ainsi la quasi-totalité du bassin hydrographique de la Haute-Sûre, ainsi que l'ensemble du grand massif de la Forêt d'Anlier.

En janvier 2002, le Directeur du Parc était désigné et la Commission de gestion installée.

LE PLAN DE GESTION INITIAL (2002-2012) COMPRENAIT 12 CHAPITRES RELATIFS À :

- *l'agriculture ;*
- *la forêt et la filière-bois ;*
- *le tourisme ;*
- *la pêche ;*
- *la chasse ;*
- *les autres activités économiques ;*
- *la pédagogie ;*
- *la culture ;*
- *le patrimoine naturel ;*
- *le patrimoine paysager ;*
- *le patrimoine environnemental ;*
- *l'urbanisme et l'architecture.*



Au cours de la période 2002-2012, l'équipe technique s'est progressivement constituée, dans le cadre de divers projets élaborés par la Commission de gestion tels que les programmes Leader, Interreg, LIFE... et diverses conventions avec le Service Public Wallon. Au 01/01/2012, une équipe technique composée de 12 personnes est opérationnelle. Les compétences ainsi fédérées sont : l'environnement, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la pédagogie, le tourisme, la communication et la gestion administrative.

Sur les quelque 97 actions spécifiques prévues au premier Plan de gestion, 75 ont pu être réalisées.

Fin 2009, la Commission de Gestion et le Pouvoir Organisateur ont signé un accord de partenariat avec la Commune de Neufchâteau, candidate à l'adhésion au Parc naturel (voir point 3.).

Enfin, l'année 2012 s'ouvre avec l'inauguration de la nouvelle Maison du Parc, équipée d'une scénographie d'accueil et d'information du public en rapport au territoire et aux projets du Parc naturel.



CHAPITRE 1

DÉNOMINATION DU PARC NATUREL

La dénomination du Parc naturel est :

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

La dénomination du Parc naturel reste inchangée : elle fait explicitement référence aux deux éléments fédérateurs qui composent le territoire : **le bassin hydrographique de la Haute-Sûre** ainsi que **la majestueuse forêt d'Anlier**.

Pour cette nouvelle décennie, le Parc naturel s'est défini une nouvelle charte graphique et un nouveau logo, plus dynamique et plus esthétique que le logo d'origine :

Logo 2001-2011



Logo 2012



La nouvelle charte graphique propose la police Méta ou Arial ; le nuancier principal étant les variantes des pantones suivants :

Parc naturel
Haute-Sûre
Forêt d'Anlier

Meta PlusBook Roman

Meta PlusBold Roman



Meta PlusBook Roman : caractères assez ouverts pour un bon confort de lecture dans les documents imprimés ou dans la signalétique

Nuancier

signalétique extérieure



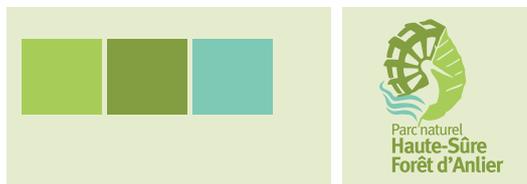
Pantone 375 C Schiste naturel

couleurs générales de la communication

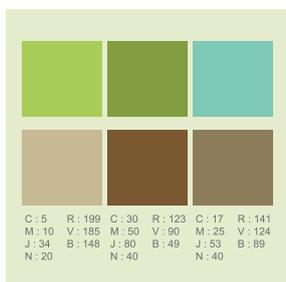


C: 39 R: 167 C: 35 R: 131 C: 50 R: 126 C: 10 R: 230
M: 1 V: 205 M: 1 V: 158 M: 1 V: 200 M: 1 V: 237
J: 84 B: 88 J: 84 B: 64 J: 34 B: 182 J: 23 B: 205
N: 0 N: 29 N: 0 N: 0

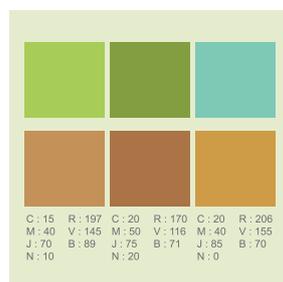
Pantone 375C Pantone 582C Pantone 325C Pantone 365C



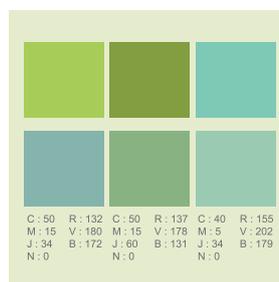
Nuanciers complémentaires



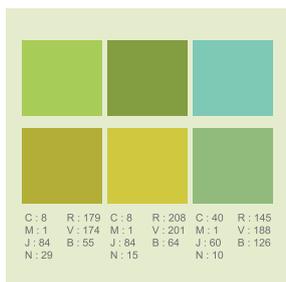
C: 5 R: 199 C: 30 R: 123 C: 17 R: 141
M: 10 V: 185 M: 50 V: 90 M: 25 V: 124
J: 34 B: 148 J: 80 B: 49 J: 53 B: 89
N: 20 N: 40 N: 40 B: 89



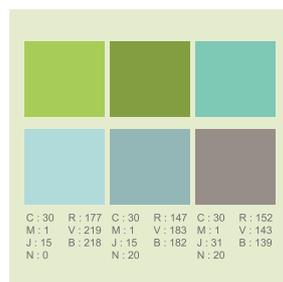
C: 15 R: 197 C: 20 R: 170 C: 20 R: 206
M: 40 V: 145 M: 50 V: 116 M: 40 V: 155
J: 70 B: 89 J: 75 B: 71 J: 85 B: 70
N: 10 N: 20 N: 0



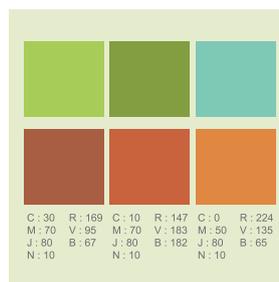
C: 50 R: 132 C: 50 R: 137 C: 40 R: 155
M: 15 V: 180 M: 15 V: 178 M: 5 V: 202
J: 34 B: 172 J: 60 B: 131 J: 34 B: 179
N: 0 N: 0 N: 0



C: 8 R: 179 C: 8 R: 208 C: 40 R: 145
M: 1 V: 174 M: 1 V: 201 M: 1 V: 188
J: 84 B: 65 J: 84 B: 64 J: 60 B: 126
N: 29 N: 15 N: 10



C: 30 R: 177 C: 30 R: 147 C: 30 R: 152
M: 1 V: 219 M: 1 V: 183 M: 1 V: 143
J: 15 B: 218 J: 15 B: 182 J: 31 B: 139
N: 0 N: 20 N: 20

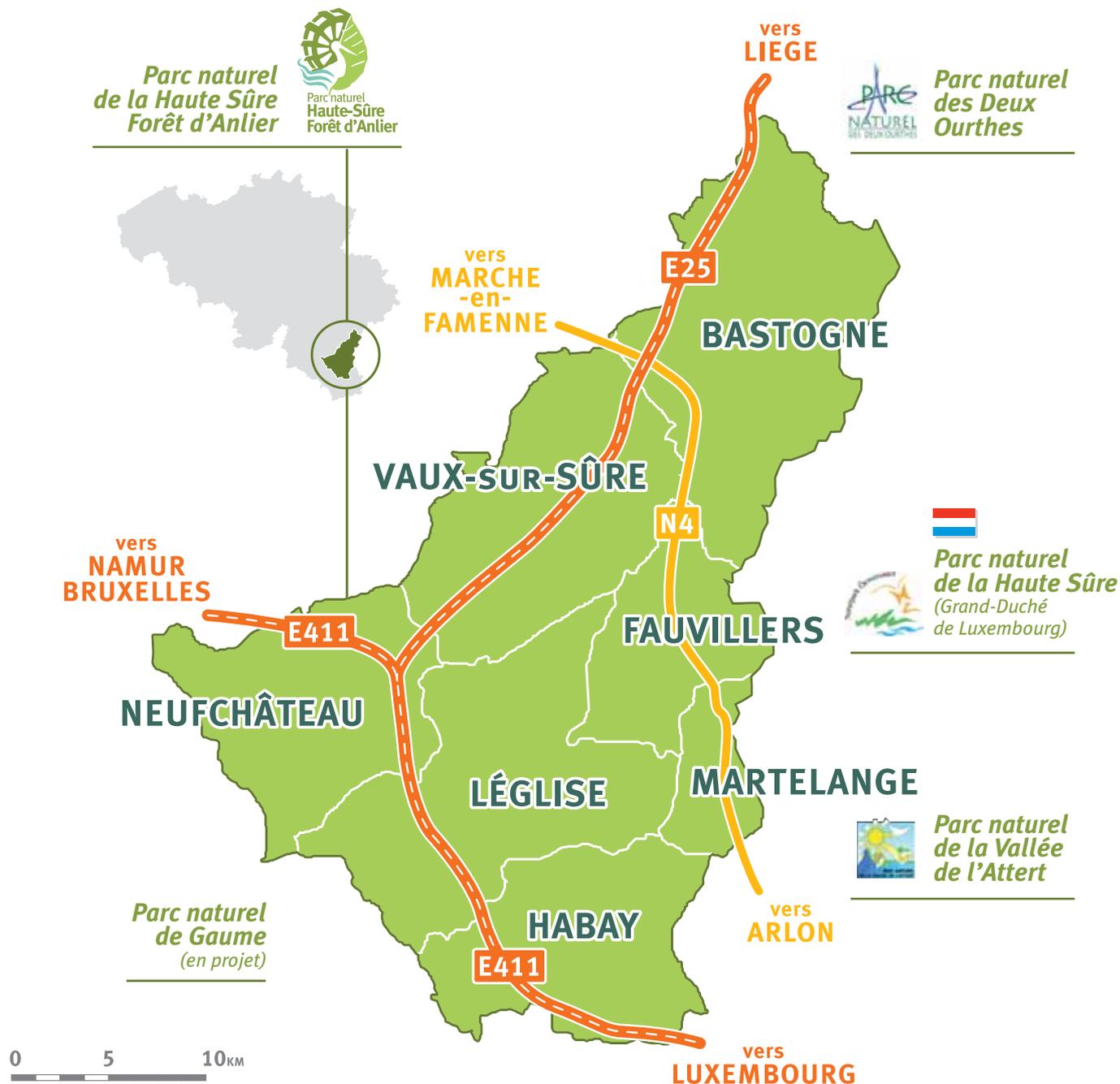


C: 30 R: 169 C: 10 R: 147 C: 0 R: 224
M: 70 V: 95 M: 70 V: 183 M: 50 V: 135
J: 80 B: 67 J: 80 B: 182 J: 80 B: 65
N: 10 N: 10 N: 10

LIMITES DU PARC NATUREL

Comme évoqué au point 1, la commune de Neufchâteau s'est portée candidate à l'adhésion au Parc naturel.

En septembre 2009, une convention d'association a été adoptée, fixant les modalités d'une collaboration de 3 ans. Au terme de celle-ci, en 2012, le Pouvoir organisateur du Parc naturel, en accord avec la Commission de gestion, et sur demande de la Commune de Neufchâteau, propose de procéder à la modification du périmètre du Parc naturel comme suit :



Le Parc naturel couvre donc l'entièreté du territoire administratif des 7 communes sur la carte ci-dessus, ce qui représente une superficie de 80.500 hectares et près de 42.000 habitants.

Le Plan de gestion pour la période 2013-2023 a été établi dans le cadre d'un processus participatif au cours duquel les forces vives du territoire ont été amenées à se prononcer sur le diagnostic territorial ainsi que sur les principaux objectifs stratégiques à atteindre pour la prochaine décennie.

Dans un premier temps, les données relatives au territoire (patrimoine naturel et facteurs physiques intangibles, données socio-économiques, données paysagères) ont été collectées. Cette première étape a été assurée en interne par l'équipe technique du Parc. Parallèlement, le bilan du premier plan de gestion (période 2002-2011) a été établi.

Plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser le public à la préparation du futur plan de gestion : articles dans le Journal du Parc, dépliant d'information, articles dans les bulletins communaux, communiqués de presse...

Avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie (Jean-Loup Blanchy), des réunions de présentation de la méthodologie ont été programmées à divers endroits du territoire. Un courrier a été adressé à 414 personnes issues des 7 communes, en vue de constituer un Comité d'étude. 54 personnes ont participé à ces réunions.

Puis, trois groupes de travail thématiques ont été constitués environnement et patrimoine (y inclus l'aménagement du territoire), agriculture, Tourisme et Culture.

Ces groupes de travail se sont ensuite réunis à 6 reprises au cours du second trimestre 2011 afin de valider le diagnostic territorial, et identifier les objectifs stratégiques majeurs à poursuivre pour les 10 prochaines années. Ensuite, ces objectifs stratégiques ont été étudiés afin de déterminer, pour chaque grand objectif stratégique, un (ou plusieurs) objectif(s) opérationnel(s). Lors des réunions, Mr

Blanchy assurait l'animation afin d'impliquer activement les différentes personnes ressources.

Ainsi, les priorités ont pu être mises en évidence de manière constructive et collégiale, chacun étant amené à s'exprimer par rapports aux différents items identifiés.

Chaque objectif opérationnel, qui sous-tend un ou plusieurs projets à mettre en œuvre, a été examiné sous l'angle de 3 critères de pertinence :



Jean-Loup Blanchy dépouille le résultat des "votes par gommettes" du GT Environnement

- l'objectif est-il pertinent :** répond-il bien à la problématique auquel il se réfère ? ;
- l'objectif est-il réaliste :** peut-on trouver les moyens pour y arriver ? ;
- l'objectif est-il légitime :** est-ce bien en cohérence avec les missions d'un Parc naturel ?

A l'issue des différentes réunions de groupes de travail, les principaux objectifs stratégiques et opérationnels étaient identifiés et validés par les personnes ressources.

Divers contacts ont également été pris avec des forces vives locales pour compléter le diagnostic, ces personnes n'ayant pas eu l'occasion de participer aux réunions du second trimestre.

La rédaction du projet de Plan de gestion a donc été programmée en fin de troisième trimestre 2011. Le projet a alors été présenté successivement aux structures suivantes, chacune étant amenée à valider, compléter, amender le document : membres des groupes de travail et participants aux réunions publiques (forces vives locales) ; Commission de gestion du Parc naturel ; Pouvoir organisateur du Parc.

Début 2012, le Plan de gestion finalisé a été transmis aux autorités compétentes pour une mise en œuvre effective prévue dès 2013.

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Mise à jour des données territoriales	• <i>Equipe technique</i>	2009 & 2010
Inventaires paysagers		
Bilan du premier plan de gestion		
Sensibilisation de la population et mobilisation des forces vives locales	• <i>Equipe technique</i> • <i>Commission gestion</i> • <i>Pouvoir organisateur</i> • <i>Fondation Rurale de Wallonie</i>	Trimestre 4/2010
Etablissement du diagnostic du territoire		
Constitution de groupes de travail thématiques	• <i>Equipe technique</i> • <i>Commission gestion</i> • <i>Pouvoir organisateur</i> • <i>Groupes de travail</i> • <i>Fondation Rurale de Wallonie</i>	Trimestre 1/2011
Validation du diagnostic (tableaux AFOM)		
Identification des enjeux majeurs par axe stratégique		
Définition des pistes d'action	• <i>Equipe technique</i>	Trimestre 2/2011
Rédaction du projet de Plan de gestion		
Validation du projet de Plan de gestion	• <i>Groupes de travail</i> • <i>Commission gestion</i> • <i>Pouvoir organisateur</i>	Trimestre 1/2012

Les principales étapes qui ont permis d'établir le nouveau Plan de gestion sont illustrées dans le schéma ci-dessus.

CHAPITRE 4

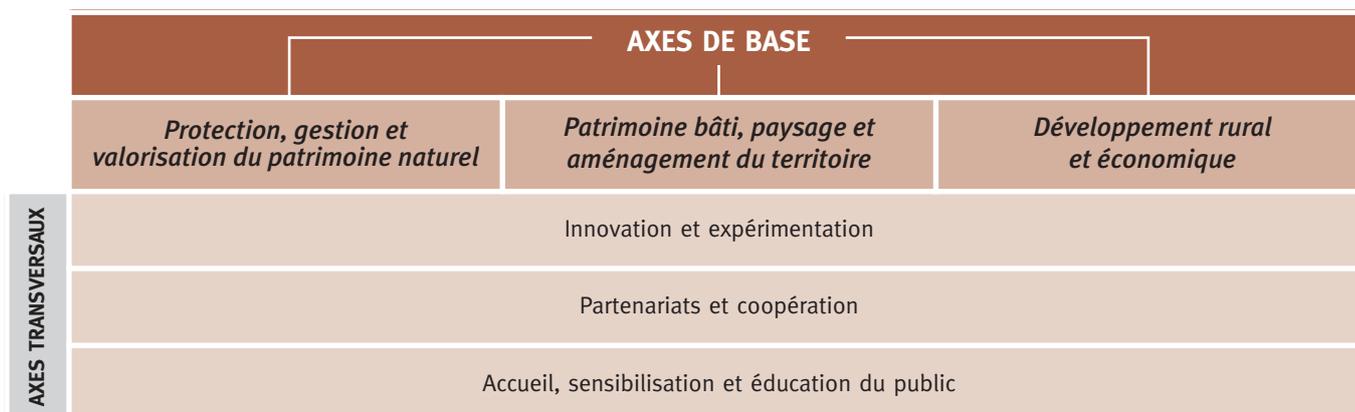
STRUCTURE DU PLAN DE GESTION

Conformément au décret qui organise les parcs naturels (article 7 « Missions des parcs naturels »), le Plan de gestion comprend des objectifs en matière de :

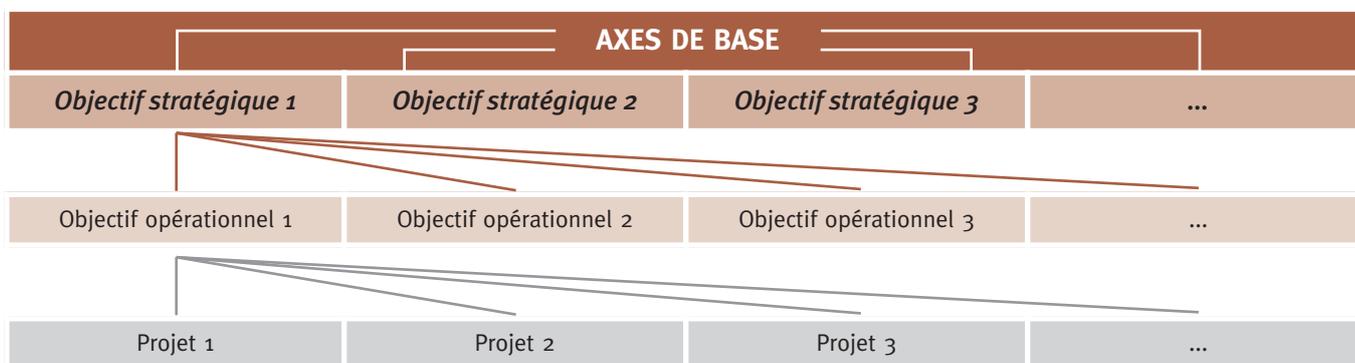
- protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel ;
- patrimoine bâti, aménagement du territoire et paysage ;
- développement rural et économique (agriculture, tourisme, culture, artisanat) ;
- sensibilisation, accueil et information du public ;
- innovation et expertise ;
- collaborations et réseaux et partenariats ;
- coopération transfrontalière et action internationale.

En synergie avec les autres parcs naturels, un canevas commun a été élaboré sous la coordination de la Fédération des Parcs.

Ainsi, le plan de gestion est organisé suivant le schéma ci-après :



Il comprend, pour chaque axe de base, une série de grands objectifs (ou objectifs stratégiques), ainsi que pour chaque objectif stratégique un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) (chapitres 5, 6 et 7).



De ces objectifs opérationnels découleront ensuite les projets concrets qui seront mis en œuvre au cours de la période 2013-2023, en fonction des moyens financiers qui seront mis à disposition du Parc. Le travail du Parc pourra être évalué sur base d'indicateurs définis pour chaque objectif opérationnel, **tenant compte des moyens financiers et humains qui pourront être mobilisés.**

Trois axes majeurs concernent l'ensemble du Plan de gestion ; ils sont mis en œuvre de manière transversale pour chaque axes de base (chapitres 8, 9 et 10).

Le plan de gestion décrit l'organigramme de l'équipe technique ainsi que l'évaluation des moyens de fonctionnement nécessaires pour l'animation et la coordination des actions du Parc (chapitre 11).

Le Plan de gestion comprend également la Charte paysagère du Parc naturel, qui en fait partie intégrante.



5.1. Synthèse du diagnostic du territoire

Les données relatives au patrimoine naturel ont été mises à jour et sont reprises dans la partie descriptive du territoire.

Un tableau de synthèse « Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menace » a été élaboré sur cette base (voir ci-dessous), puis complété et validé par les acteurs de la protection de la nature et de l'environnement présents sur le territoire du Parc.



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Faune et flore diversifiées</p> <p>Présence d'espèces qui ont leur population noyau</p>	<p>Souci avec les abeilles</p> <p>Dégâts de gibier</p>	<p>S'adapter aux changements climatiques</p> <p>Plan Maya</p>	<p>Présence de plantes et animaux invasives (berce du Caucase, raton-laveur...)</p>
<p>Faible densité de population, d'où faible pression sur les milieux naturels</p> <p>Plusieurs sites bénéficient de statut de protection N2000 – réserves naturelles...</p> <p>Faible pression sonore</p>	<p>Problèmes de déchets sauvages (incivilités, canettes...)</p> <p>Pollution lumineuse</p> <p>Gestion du milieu naturel trop localisée.</p>	<p>E41, E25, N4 : possibilités de les rendre plus naturelles</p> <p>Les jardins privés sont nombreux et souvent spacieux</p>	<p>Urbanisation rapide, d'où pression sur certains milieux</p> <p>Déforestation (notamment en ce qui concerne les alignements d'arbres le long des routes)</p>
<p>Nouveaux outils de connaissance: aléas inondations, mesure de la qualité de l'eau, inventaires d'espèces animales, inventaire paysager</p> <p>Investissements réalisés dans le cadre de tous les projets du Parc naturel (Interreg, LIFE...)</p>	<p>Qualité de l'eau altérée en certains points (teneurs en nitrates, PCB)</p> <p>Manque d'étude et de gestion de certains types de milieux (affleurements rocheux, taillis de chêne à écorces, mardelles)</p> <p>Certains sites ne sont pas désignés en N2000 or ils pourraient l'être</p>	<p>Nouvelles réglementations: nouvel arrêté subvention à la plantation de haies prévoit une majoration dans les parcs naturels</p> <p>Contrat de rivière transfrontalier et coordination entre les CR provinciaux;</p> <p>Seules deux communes ont un PCDN</p> <p>RAMSAR transfrontalier</p> <p>Gestion différenciée</p> <p>Investissements à faire vivre</p>	<p>Conflits d'intérêt sur les sites N2000</p>

De ces constats, plusieurs objectifs stratégiques ont ensuite été déterminés, en vue de maintenir un patrimoine naturel de grande qualité.

5 GRANDES PRIORITÉS SE SONT DÉGAGÉES :

- étudier, protéger et restaurer les espèces et habitats ;
- sortir la nature de ses réserves ;
- assurer une gestion intégrée des ressources en eau ;
- lutter contre les espèces invasives ;
- appliquer et activer les politiques régionales en matière d'environnement et de paysages.

Ces priorités constituent les objectifs stratégiques de ce premier axe.



5.2. Etudier, protéger et restaurer les espèces et habitats

5.2.1. Contexte pour le territoire

La mise à jour du diagnostic a mis en évidence, par rapport à la situation initiale (création du Parc, en 2001), plusieurs changements considérables :

- apparition de nouveaux outils de connaissance : atlas faune/flore, bases de données en ligne faune/flore/habitat, listes rouges, inventaires et cartographie N2000 ;
- nouvelles réglementations européennes : Directive Cadre sur l'Eau, Natura 2000, Convention européenne du paysage ... ;
- nouveaux outils de « gestion » mis en place par le Parc : contrat de rivière, Ramsar... ;
- différents projets ont été menés sur le territoire avec des impacts positifs sur l'environnement (Life, Interreg...).



Le patrimoine naturel évolue. La faune indigène, par exemple, connaît une recrudescence de certaines espèces, d'autres (méridionales) apparaissent, certaines, plus fragiles, tendent à disparaître.

Les invasives, dont on parlait peu il y a 10 ans, constituent aujourd'hui une réelle menace pour les espèces indigènes et les habitats.

5.2.2. Objectifs opérationnels

Pour améliorer le statut des espèces les plus vulnérables, préserver et restaurer des habitats naturels de grande qualité, les 4 objectifs opérationnels suivants ont été définis.

- **Protéger les espèces et habitats prioritaires.**

Plusieurs espèces de la faune et de la flore régionale, actuellement en situation précaire, sont présentes sur le territoire du Parc.

Leur protection doit être considérée comme une priorité ; toute action de nature à contribuer au maintien, voire au redéploiement de ces populations, doit être encouragée par le Parc. A l'échelle du territoire, les zones prioritaires sont les habitats humides de vallées hautes.



- **Intégrer les problématiques nouvelles (génétique, changements climatiques)**

Le Parc naturel veillera à s'inscrire dans les thématiques modernes de conservation de la nature. La biodiversité génétique de certaines espèces sera prise en compte dans un but de préservation (ex : truite fario, essences locales...).

Il sera aussi important d'intégrer la thématique des changements climatiques dans les projets visant la protection des espèces et habitats.



- **Assurer le suivi d'espèces et habitats sensibles.**

Des inventaires réguliers seront effectués par le Parc ou à son initiative, pour une série d'espèces et habitats dont la situation est jugée préoccupante. Les données ainsi collectées seront intégrées dans la base de données officielle de l'administration (OFFH).



- **Mieux connaître les sites marginaux.**

Sur le territoire, plusieurs types de milieux, de taille et abondance plus modeste, n'ont pratiquement jamais fait l'objet d'études et/ou de programmes de mesures de suivi/restauration appropriées.

Il s'agit par exemple des affleurements rocheux, des mardelles, ou des taillis de chêne.

Ces sites devraient faire l'objet d'un recensement à l'échelle du territoire, puis d'inventaires et de plans de gestion.

5.2.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer le travail réalisé pour atteindre l'objectif :

- nombre d'inventaires réalisés par espèce ou groupe d'espèces, site et habitat;
- nombre de projets ou actions menés en faveur d'espèces et habitats prioritaires ;
- nombre d'actions intégrant les problématiques nouvelles de conservation.

5.3. Assurer une gestion intégrée des ressources en eau

5.3.1. Contexte pour le territoire

Le Parc naturel a une responsabilité importante en matière de préservation de la qualité de l'eau ; en effet, le territoire couvre l'entièreté du bassin hydrographique de la Haute-Sûre, qui alimente le lac de la Haute-Sûre (réservoir d'eau pour près de 80 % de la population grand-ducale).

Au cours de la première période d'activités du Parc (2002-2012), plusieurs projets ont été menés dans ce sens, en concertation étroite avec les voisins luxembourgeois du Parc naturel de la Haute-Sûre (projets de coopération sur le thème de l'épuration des eaux, mise en place d'un contrat de rivière transfrontalier, démarche Ramsar...).



5.3.2. Objectifs opérationnels

Cet objectif stratégique sous-tend de nombreuses actions à mener en matière de préservation de la qualité de la ressource en eau. Plus particulièrement, 4 objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau.**

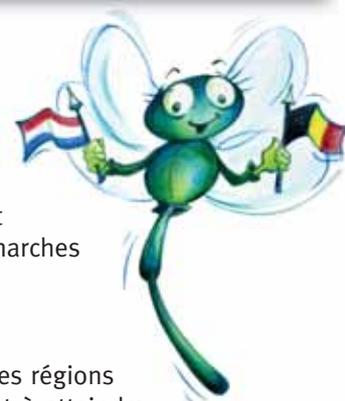
Il s'agit ici de mettre en œuvre diverses actions de nature à améliorer la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau du Parc, ainsi que leur hydromorphologie.





- **Assurer une coordination transfrontalière de la gestion de l'eau.**

Le parc naturel devra pérenniser la démarche participative initiée à l'échelle du bassin transfrontalier de la Haute-Sûre. La concertation via un comité multi-acteurs et les échanges entre partenaires sera renforcée. L'inventaire des cours d'eau sera actualisé périodiquement et des programmes d'actions pluriannuels seront élaborés au sein de groupes de travail locaux et du comité transfrontalier. Le Parc naturel mettra en œuvre différentes démarches pour atteindre les objectifs fixés dans ces programmes.



- **S'intégrer dans les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.**



De part sa position géographique, et ses collaborations avec les régions limitrophes, le Parc doit encourager les projets qui contribuent à atteindre le bon état des masses d'eau. Les objectifs de la DCE doivent constituer le fil rouge des actions du Parc en matière de gestion des ressources en eau. Le Parc naturel se présentera comme interlocuteur privilégié pour la réalisation des différents plans de gestion de la DCE (plans de gestion par sous-bassin, par masse d'eau, plan de gestion piscicole...) vu sa grande expertise territoriale à l'échelle du bassin Sûre-Wiltz.

- **Encourager à la récupération de l'eau de pluie.**

Une première expérience pilote avait été menée avec succès lors du premier plan de gestion. Afin de poursuivre la sensibilisation des habitants du parc à adopter des comportements respectueux de la ressource eau, le Parc organisera de nouvelles actions à destination du grand public.



5.3.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer le travail réalisé pour atteindre l'objectif recherché :

- nombre de projets ou actions mené(e)s en faveur de la qualité des cours d'eau (physico-chimique, biologique et hydromorphologique);
- nombre de points noirs résolus ;
- nombre d'actions transfrontalières organisées en matière de gestion de l'eau ;
- nombre d'habitants impliqués dans une démarche de récupération de l'eau de pluie.

5.4. Sortir la nature de ses réserves

5.4.1. Contexte pour le territoire

La protection de la nature doit nécessairement être une priorité transversale, quel que soit le statut du site concerné. En effet, de nombreux milieux biologiquement intéressants apparaissent en-dehors des aires protégées ; si ceux-ci ne font pas l'objet d'une attention particulière, c'est l'ensemble du réseau écologique qui en subit les conséquences.



5.4.2. Objectifs opérationnels

Pour « faire sortir la nature des réserves », le Parc envisage de mener des projets dans les 4 types de circonstances suivantes :

- **Susciter la création de jardins et d'espaces favorables à la nature**

Tant chez les particuliers que dans les espaces verts publics, le Parc encouragera les pratiques en faveur de la nature. Des espaces fleuris seront proposés aux communes, qui seront également invitées à redéfinir leur mode de gestion des espaces verts (abandon progressif des produits phyto), les zones naturelles seront encouragées, des dispositifs simples seront proposés aux particuliers ...



- **Arborer les zones résidentielles et les bords de route**

La présence d'arbres en zone résidentielle sera encouragée, tant pour son impact paysager que pour son action en faveur de nombreux animaux. De même, une réflexion sera menée concernant la présence (maintien, plantation) d'alignements d'arbres le long des voiries, en concertation avec le gestionnaire et tenant compte des impératifs de sécurité routière.

- **Réaliser des aménagements témoins et proposer un accompagnement personnalisé**

Le Parc naturel proposera un accompagnement des propriétaires ou gestionnaires de bâtiments non résidentiels (agricoles, à destination économique, administratifs...) pour l'implantation de divers aménagements en faveur de la nature (intégration de bâtiments, aménagement des abords...).

- **Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature**

Le réseau routier du Parc est relativement dense. Plusieurs axes majeurs le traversent : E411 et E25, Nationale 4. De nombreuses routes régionales, provinciales ou communales desservent le territoire. Le parc collaborera avec les gestionnaires pour intégrer certains dispositifs en faveur de la flore et de la faune (maillage écologique) et techniques de gestion.



5.4.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer le travail réalisé pour atteindre l'objectif :

- nombre de nouveaux espaces favorables à la nature aménagés ;
- nombre de communes engagées en gestion différenciée des espaces verts publics ;
- linéaire de plantation réalisé ;
- nombre d'aménagements témoins réalisés ;
- nombre d'aménagements favorables à la nature le long des axes routiers ;

5.5. Lutter contre les espèces invasives

5.5.1. Contexte pour le territoire

La problématique des espèces exotiques invasives est relativement récente. Elle ne figurait pas dans le premier Plan de gestion et est apparue en cours de réalisation de ce premier Plan.

Aujourd'hui, la situation est relativement bien établie, des inventaires ont été effectués pour les principales espèces végétales invasives (berce du Caucase, renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, solidage, spirée et aster ...). Des données permettent également d'appréhender la situation de certaines espèces animales (raton laveur, par exemple).

La situation actuelle est préoccupante : à condition d'agir rapidement, et de planifier la gestion sur le long terme, il devrait être possible d'éviter le développement anarchique de certaines populations à ce jour identifiées.



5.5.2. Objectifs opérationnels

Afin d'endiguer le développement des espèces exotiques invasives dans le territoire du Parc, plusieurs objectifs complémentaires ont été retenus :

- **Contribuer à l'éradication des espèces exotiques invasives animales et végétales**

La cartographie des populations d'espèces exotiques envahissantes sera mise à jour et les informations transmises aux administrations compétentes afin d'alimenter les bases de données régionales.

Le Parc assurera un rôle de veille à l'égard des nouvelles espèces invasives, ainsi que la surveillance des sites gérés lors des campagnes de gestion des plantes invasives initiée dans le premier plan de gestion (via projets LIFE, Contrat rivière transfrontalier, Ramsar...). Le Parc poursuivra la coordination de la gestion des sites en collaboration avec les partenaires publics : services communaux, Province, SPW. Le Parc poursuivra ses actions d'encadrement (formation) du personnel technique des communes et de la Province (cfr délégation Contrats rivières), ainsi que la sensibilisation des habitants du territoire.



- **Sensibiliser les entreprises de jardins et les pépiniéristes**

Le Parc veillera à relayer la communication vers les distributeurs potentiels de plants d'exotiques invasives végétales, en lien avec les initiatives wallonnes (DNF, Life).

- **Communiquer vers le grand public**

Des campagnes de communication seront organisées en vue de sensibiliser le grand public à la présence d'espèces exotiques invasives, qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux. Le Parc utilisera ses divers canaux de communication pour propager les actions de sensibilisation : le journal du Parc, les promenades thématiques, la presse locale et régionale...



5.5.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer l'évolution de la situation sur le territoire :

- Nombre de sites ou linéaire en gestion ;
- nombre d'actions de sensibilisation organisées, par type de public cible (grand publics, entreprises, communes).



6.1. Synthèse du diagnostic du territoire

Les données relatives au patrimoine paysager et à l'aménagement du territoire figurent en chapitres 1 (dernier paragraphe) et 2 du diagnostic détaillé du territoire. Rappelons que la Charte Paysagère fait également partie intégrante du Plan de gestion.

Un tableau de synthèse « Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menace » a été élaboré sur base du diagnostic voir ci-dessous), puis complété et validé par les acteurs de l'aménagement du territoire mobilisés lors de la préparation du Plan de gestion.

De ces constats, plusieurs objectifs stratégiques ont ensuite été déterminés, en vue de garantir un développement territorial harmonieux, respectueux du patrimoine environnemental, culturel, paysager et bâti du Parc naturel.

4 GRANDES PRIORITÉS SE SONT DÉGAGÉES :

- préserver nos paysages ;
- planifier le développement des énergies renouvelables ;
- restaurer et valoriser les éléments du petit patrimoine ;
- appliquer et activer les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, urbanisme, paysage et patrimoine (voir axe transversal communication).

Ces priorités constituent les objectifs stratégiques de l'axe relatif au développement territorial du Parc.

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Paysages diversifiés Arbres remarquables Meilleure prise en compte de l'intégration paysagère Nouvelles réglementations (Performance Energétique des Bâtiments)	Banalisation du paysage, monotonie de l'utilisation du sol (réseau écologique fragmenté), urbanisation tentaculaire... Absence de planification pour le développement des énergies renouvelables Dépréciation de la valeur des maisons anciennes Antennes émettrices (réception)	Convention de Florence, différentes subventions (plantation de haies) et réglementations (RGSBR), Charte paysagère Sensibilisation de la population GAPPER Emergence de nouvelles formes d'énergie	Urbanisation croissante Panneaux photovoltaïques au sol Petites éoliennes Eolien, ... privé
Patrimoine (notamment funéraire) : nombreux et diversifié	Inventaire incomplet du petit patrimoine Chancre existent toujours dans nos paysages	Energie citoyenne Projets éoliens citoyen Subventions spécifiques au patrimoine (PPPW, génération rurale)	Risques paysager : éolien Détérioration et manque de prise en charge
4 communes ont un schéma de structure communal, 3 communes ont une Plan de mobilité, Chaque commune a un Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme	6 villages en RGSBR Recours obligé à l'avis du Parc en matière d'aménagement du territoire Mobilité peu aisée vu le territoire	Le RGSBR est explicitement encouragé par le nouveau décret Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne	

6.2. Planifier le développement des énergies renouvelables

6.2.1. Contexte pour le territoire

Le premier plan de gestion du Parc n'abordait pas la problématique des énergies renouvelables ; le contexte de l'époque (début des années 2000) était différent d'aujourd'hui. Depuis, l'utilisation des ressources fossiles étant compromise à moyen terme, eu égard aux besoins sans cesse croissants d'une population très énergivore, ces nouveaux enjeux ont pris une place considérable dans les stratégies géopolitiques tant au plan mondial que local.

Les accords de Kyoto et les engagements pris par les pouvoirs fédéral et régionaux influencent les comportements à l'échelle locale. Quelques initiatives publiques locales ont vu le jour dans les communes du Parc : primes, bâtiments publics moins énergivores, conseillers en énergie...

Le développement éolien est important : il n'y avait aucun parc éolien sur le territoire en 2000. Ils sont 2 en 2012 avec au moins cinq projets en cours d'élaboration.



Enfin, deux initiatives citoyennes, Groupe énergie Anlier et Lucéole, ont vu le jour fin des années 2000 qui visent à réduire les consommations d'énergie, consommer autrement et impliquer le citoyen dans le domaine des énergies renouvelables.



6.2.2. Objectifs opérationnels

Plusieurs objectifs opérationnels ont été identifiés pour contribuer, à l'échelle du territoire du Parc, à réduire la consommation énergétique d'une part, et à développer la production d'énergie renouvelable d'autre part :

- **encourager des initiatives citoyennes :**
maisons basse énergie, groupements d'achats communs... : le Parc visera à faire connaître et promouvoir les initiatives prises par les habitants, à titre individuel ou collectif ;
- **informer sur les techniques d'isolation du bâti ancien :**
le Parc contribuera à faire connaître les possibilités d'isoler les habitations en relayant les outils de sensibilisation édités par les services compétents en la matière, le parc immobilier ancien étant particulièrement important sur le territoire ;
- **encourager les économies d'énergie dans les bâtiments publics :**
plusieurs initiatives ont été prises par les communes du Parc, dans le cadre de programmes régionaux (ex : Ureba). Des efforts complémentaires devront être encouragés ; une réflexion devrait être menée pour la Maison du Parc ;



- **contribuer à la mise en place d'un schéma éolien transcommunal :**
compte tenu de l'émergence de nombreux projets éoliens sur le territoire, le Parc cherchera à se doter de sa propre planification en cohérence avec les planifications supra locales (cadre éolien wallon, gapper) ;
- **établir un plan de développement des sources d'énergies renouvelables disponibles :**
un cadastre du potentiel de production énergétique sera réalisé pour l'ensemble du territoire. Il servira de base à la mise en place de projets concrets.

6.2.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants sont proposés :

- nombre d'actions de sensibilisation menées en faveur des énergies renouvelables (en fonction des publics cibles cités plus haut) ;
- réalisation d'un schéma éolien ;
- réalisation d'un plan de développement énergétique du territoire.

6.3. Préserver les paysages

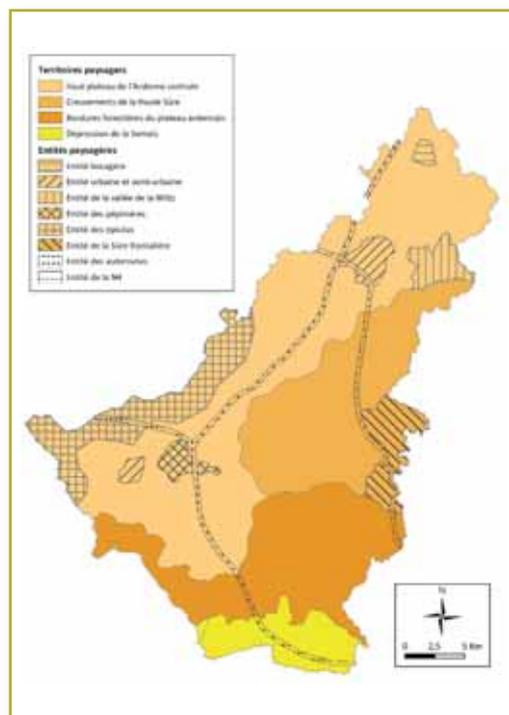
6.3.1. Contexte pour le territoire

Le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier bénéficie d'une richesse paysagère remarquable. On distingue 4 territoires paysagers : les paysages agricoles ardennais et lorrain, les paysages du bassin de la Sûre et les paysages forestiers ; et 8 entités paysagères.

6.3.2. Objectifs opérationnels

De manière synthétique, les objectifs opérationnels en matière de préservation des paysages sont :

- **mettre en œuvre la Charte Paysagère**
Elle comprend un ensemble de recommandations traduites en actions à partir desquelles les projets concrets seront élaborés, en synergie avec l'ensemble des partenaires concernés.
- **sensibiliser les agriculteurs et les pépiniéristes** sur leur rôle de gestionnaires du paysage. En particulier, les encourager à adopter des pratiques favorables à la qualité paysagère du territoire.
- **arborer les zones résidentielles**
Promouvoir la plantation d'arbres dans les zones résidentielles, dans un souci de parfaite intégration paysagère.
- **réaliser des aménagements témoins** et proposer un service de conseil personnalisé (bâtiments non résidentiels).
- **organiser la gestion des remblais de terre**
La problématique des remblais de bonnes terres devrait être traitée à l'échelle du territoire, sur base d'une approche objective multicritère, en partenariat avec les administrations concernées (communes, DGO3 et DGO4).



6.3.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer le degré de réalisation des objectifs opérationnels :

- nombre de projets réalisés en vue de répondre aux recommandations de la Charte Paysagère ;
- nombre de professionnels (agriculteurs et pépiniéristes) sensibilisés à la gestion du paysage ;
- nombre de zones résidentielles ayant fait l'objet d'un plan d'intégration paysagère (programme de plantation) ;
- nombre d'aménagements témoins réalisés ;
- nombre de sites d'accueil de remblai faisant l'objet d'un plan de gestion.

6.4. Restaurer et valoriser les éléments du patrimoine

6.4.1. Contexte pour le territoire

Le patrimoine du Parc, bien que diffus, est extrêmement riche et diversifié. Sans être exhaustif, on peut citer :

- le patrimoine historique : patrimoine celtique, romain (les grandes chaussées, Mageroy...), mérovingien et carolingien (Misbour, les sites de Mellier et de Longlier...), le petit patrimoine religieux (chapelles, croix et vieux cimetières, statues, Musée en Piconrue ...), le patrimoine bâti des frontières (Porte de Trèves), quelques grands noms (JJ Scholtus, Frère Abraham...), ainsi que le patrimoine des guerres (bataille des frontières, offensive Von Rundstedt...) ;
- le patrimoine économique : la forêt (lieu de vie et de travail), la sidérurgie sur la Rulles et affluents, les moulins et tanneries, les lieux de foires : de la Misbour au Bizeux puis à Neufchâteau ;



6.4.2. Objectifs opérationnels

4 objectifs opérationnels sont proposés pour la période 2013-2023, dans la poursuite des initiatives menées en fin de programmation du premier Plan de gestion du Parc.

Il s'agit de :

- **de réaliser un inventaire du patrimoine existant** sur le territoire du Parc naturel en vue de l'établissement d'actions de sensibilisation (circuits thématiques...) ;
- **de faire la promotion des grandes caractéristiques de ces divers patrimoines**, en relai avec les structures présentes sur le territoire (musées et cercles d'histoires principalement) ;
- **de créer un ou plusieurs grands itinéraires** (notamment avec des nouvelles technologies) pour l'approche pédagogique et touristique liée aux patrimoines ;
- **d'apporter une aide logistique et administrative aux initiatives de valorisation du patrimoine local** (montage et animation de projets, recherches de financements et de partenariats). Au travers de cet objectif, l'équipe du Parc poursuivra la mise en œuvre opérationnelle de projets. Elle continuera notamment à organiser la restauration d'éléments du petit patrimoine populaire wallon en soutien aux initiatives villageoises ou aux communes (montage et portage de dossiers 'PPPW').



6.4.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront d'évaluer le travail réalisé en faveur du patrimoine local :

- nombre d'inventaire réalisés par type d'élément du patrimoine ;
- nombre d'actions de sensibilisation au patrimoine organisées ;
- nombre d'itinéraire et nombre d'éléments valorisés aux plans pédagogique et touristique ;
- nombre de dossiers de restauration du petit patrimoine populaire traités.



7.1. Synthèse du diagnostic du territoire

Au cours des 10 dernières années, on constate une augmentation de 25 % de la population active, avec une augmentation essentiellement dans le tertiaire, l'agriculture restant une source d'emploi non négligeable dans certaines communes. Sans tenir compte du salaire des transfrontaliers, le revenu moyen déclaré a augmenté de 35% dans le même temps, signifiant un meilleur niveau de vie.

L'emploi salarié a augmenté de 20% (essentiellement dans les services) ; l'emploi indépendant a progressé de +45% ce qui atteste de la forte ruralité du territoire pour lequel on note également une sous-industrialisation. Le déclin agricole est compensé par une meilleure santé dans les métiers liés au tertiaire.

En plus du poids exercé par la commune de Bastogne, l'analyse intra-zonale nous montre l'importance de l'agriculture pour Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Léglise et Neufchâteau et celle du tertiaire, et notamment du commerce, pour les 3 autres communes.

Ce 3e axe de base du Plan de gestion se décline en deux grands groupes d'objectifs stratégiques : le premier est lié à l'activité agricole au sens large (7.2. à 7.5.) ; le second aux autres activités économiques (7.6. à 7.9.), en se focalisant essentiellement sur le secteur du tourisme, dont le potentiel économique est extrêmement important et encore largement sous-exploité.

Le contexte agricole

Sur le territoire du Parc, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié au cours des 20 dernières années, tandis que, sur la même période, la superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation a pratiquement doublé ! On note, par endroits, le retrait de l'activité agricole de certaines terres (par exemple, les terres d'un agriculteur en fin de carrière et sans repreneur qui sont boisées) ou au contraire, la remise en culture ou en pâture de terrains (location de terrains à un agriculteur belge voire luxembourgeois près de la frontière grand-ducale). La PAC, les crises sanitaires, les difficultés liées à certains secteurs expliquent les difficultés rencontrées par les agriculteurs du parc. Diversification, nouveaux canaux de distribution...de nouvelles formes de spéculations sont à l'étude ou à l'essai, mais de manière encore relativement marginale. La période couverte par ce nouveau Plan de gestion sera marquée par le départ de près de la moitié des agriculteurs aujourd'hui en activité, sauf si de nouveaux agriculteurs reprennent ou commencent une activité. Ces départs concernent environ 10% de la superficie du territoire. Un soutien aux agriculteurs afin d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations est donc nécessaire : plus grande implication dans les MAE, diversification, encadrement scientifique et technique...

Le diagnostic territorial, pour l'axe agricole, donne le tableau suivant (validé par les agriculteurs concernés) :

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Sols préservés et vivants (biologiquement actifs) Notoriété des produits du parc et existence d'une marque de produits du parc	Faible recours aux MAE Pas d'accès aux MAE en cas de location pour usage non agricole Pression sur l'environnement (qualité environnementale) Gibier : pression importante sur les cultures Agriculture peu diversifiée; Quid marchés aux bestiaux (disparition à Neufchâteau, état du marché de Bastogne?)	Conseillère en Mesures Agrienvironnementales basée à Michamps Emergence de nouvelles formes de diversification (chanvre, agro-foresterie, horticulture sur Habay, culture de légumes, biomasse...) Plus de marchés aux bestiaux car vente à des marchands flamands Régression marchés aux bestiaux vu évolution vers contrats de vent	Intensification de l'agriculture sur la qualité des sols Fort soumis aux changements de la Politique Agricole Commune (quid PAC 2014 ?) Marchés de terroir : dépendent beaucoup du bénévolat
Présence d'un abattoir aux normes Laboratoire de Michamps	Contraintes et normes (AFSCA) représentent un frein Accès au crédit pour la diversification plus difficile que pour l'intensif Distribution et commercialisation des produits locaux Production marginale Circuits courts peu viables Concurrence grandes surfaces Manque de moyens : distribution	Pépinières sapins Noël à forte notoriété Possibilités de développement des gîtes à la ferme Mouvement vers une alimentation plus raisonnée et plus locale du notamment aux crises alimentaires. Développement de points de vente du type "épicerie de pays" et/ou "bistrot de terroir"	Culture de sapins de Noël qui évoluent en boisements Récupération des initiatives Paniers de terroir dans un but de profit
Les prix des terrains est globalement accessible (bon accès au foncier)	Age moyen élevé avec taux de reprise faible Concurrence par achat des terrains par les luxembourgeois		Achat des terrains agricoles par les agriculteurs grands-ducaux

7.2. Favoriser la diversification agricole

7.2.1. Contexte pour le territoire



Le territoire du Parc ne compte encore qu'un nombre relativement limité de producteurs qui transforment et/ou vendent leurs produits. La diversification agricole n'est encore que très peu développée, surtout dans la partie ardennaise du Parc.

Les marchés de produits locaux se raréfient, quelques expériences ont été tentées au cours des 10 dernières années, mais faute de moyens humains, elles ont avorté malgré une demande de plus en plus forte en productions d'origine locale. On compte moins de 5 producteurs de produits laitiers, quelques producteurs ou coopératives de vente de viande, 2 brasseries, 2 pressoirs à jus...

Au cours du premier Plan de gestion, le Parc a mis en place un programme de promotion des produits locaux et a déposé, avec Attert, une marque collective («Régal de nos terroirs»). A ce jour, une vingtaine de producteurs y adhèrent, ce qui représente une centaine de produits divers (salaisons, légumes, bières, produits laitiers...).

7.2.2. Objectifs opérationnels

En vue de développer la diversification agricole, le Parc poursuivra les trois objectifs opérationnels suivants :

- **encourager/soutenir le développement des produits du terroir**
Informers les agriculteurs des démarches à entreprendre, conseiller et encadrer les nouvelles initiatives, encadrer les producteurs existants pour leur permettre de maintenir leur activité, soutenir la promotion des produits et encourager la mise en réseau des producteurs ;
- **initier de nouvelles formes de diversification collectives et rentables**
Lors des travaux du groupe de travail, des pistes ont été évoquées, telles que la filière laine, l'agroforesterie... : le rôle du Parc sera d'informer, de soutenir, de mettre en réseau les initiateurs de nouvelles spéculations agricoles ;
- **informer et soutenir les projets de tourisme à la ferme**
Il n'y a, sur le territoire, pratiquement pas de structure d'agritourisme ; pourtant, un réel potentiel existe. Le Parc encouragera le développement d'initiatives dans ce sens et mettra les agriculteurs en contact avec les responsables de l'agritourisme en Wallonie.



7.2.3. Indicateurs d'évaluation

Plusieurs indicateurs permettront de mesurer le travail réalisé en vue d'atteindre ces objectifs, et les impacts des projets menés :

- nombre d'actions de promotion et d'encadrement des producteurs locaux ;
- nombre de nouveaux producteurs participant à la marque des produits du Parc naturel ;
- nombre de nouvelles diversifications soutenues ou initiées ;
- nombre de nouveaux projets de tourisme à la ferme développés sur le territoire.

7.3. Aider à la commercialisation des produits

7.3.1. Contexte pour le territoire

Il existe quelques initiatives de vente/achat des produits locaux qui se sont développées en grande partie au cours de la période couverte par le premier plan de gestion : épicerie de terroir (Fée Verte, Epicerie du Centre, les Vergers de la Civanne, ...), initiatives de vente de colis de viande (éleveurs...), Groupements d'Achats Communs, producteurs de légumes en agriculture biologique (Asinerie de l'Ô, Fermes Dolisy, Magotiaux et Dion) ...

Pour autant, l'organisation de la commercialisation des produits est encore très fragmentaire ; une réflexion est notamment menée par le Parc et d'autres partenaires du sud-Luxembourg pour développer une structure d'aide logistique et administrative aux producteurs, transformateurs et distributeurs de produits locaux.

Au cours du premier plan de gestion, le Parc a aidé à la mise en place de marchés de produits locaux, à la création de nouveaux contacts professionnels entre producteurs et distributeurs, ainsi qu'à la promotion des produits de la marque : dépliants touristiques, paniers cadeaux, matériel promotionnel (tabliers, autocollants, étiquettes cartonnées, tonnelles promotionnelles, sacs et sachets en papier, papier alimentaire, calicots), signalétique des producteurs, vitrines promotionnelles (SI de Habay et hall de gare de Marbehan), engagement d'un promoteur de la marque,...



7.3.2. Objectifs opérationnels

Pour promouvoir davantage les produits locaux du territoire, le Parc a identifié 7 objectifs opérationnels :

- **engager des démarches commerciales vers les petites, moyennes et grandes surfaces**
collaborer avec le secteur de la distribution pour faire connaître les produits locaux dans et hors territoire ;
- **animer les opérateurs de terrains pour qu'ils organisent un système de livraison et de centralisation des produits locaux ;**
- **étudier l'opportunité de développer un ou plusieurs ateliers partagés pour les producteurs ;**
- **collaborer avec l'Horeca et les opérateurs touristiques**
Valoriser les produits locaux dans les restaurants, initier des démarches originales (circuit gourmand, friterie de terroir...), encourager les démarches 'bistrot de terroir' sur le territoire du parc, étudier l'opportunité d'un label spécifique Parc naturel ;
- **travailler la notion de qualité et développer la marque des produits du Parc naturel** (mener une réflexion à l'échelle de la Fédération des Parcs) ;
- **impliquer des publics cibles dans l'alimentation de terroir** comme les écoles, les mouvements de jeunesse, les clubs d'aînés,... (contrats produits de terroir, travaux agricoles utiles...).



7.3.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants permettront de mesurer le travail effectué et les résultats des actions menées par le Parc :

- nombre de contacts pris avec le secteur de la distribution ;
- nombre d'actions de mise en réseau des producteurs et revendeurs ;
- nombre d'initiatives de type atelier partagé étudiées ;
- nombre de nouveaux producteurs participant à la marque des produits du Parc ;
- nombre de nouveaux établissements valorisant les produits du Parc (de type 'friterie ou Bistrot de Terroir', restaurant,...) ;
- nombre d'actions menées en matière d'alimentation de terroir en collaboration avec les publics cibles.

7.4. Assurer un encadrement aux agriculteurs

7.4.1. Contexte pour le territoire

La grande majorité du territoire est constitué de sols à faible productivité. L'essentiel de la production agricole est axée sur l'élevage bovin, pour la production de viande ou de lait. Il y a relativement peu d'exploitations extensives ; l'intensification agricole s'est significativement généralisée.

Il en résulte des pratiques potentiellement défavorables à la qualité des sols et du milieu naturel. En outre, l'économie agricole est fragilisée (investissements coûteux, besoin en intrants élevé, etc...).



Au cours des dernières années du premier Plan de gestion, le Parc a mis en place un service d'accompagnement d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles. Des bilans fourragers tenant compte de la quantification des stocks disponibles et de leur valorisation dans les rations d'entretien sont établis. Des plans de fertilisation visant la réduction des intrants et la valorisation de matières organiques stables sont proposés.

Ces conseils s'inscrivent dans un suivi économique des exploitations en valorisant les ressources autoproduites pour une meilleure gestion du territoire.

7.4.2. Objectifs opérationnels

En matière d'encadrement, les agriculteurs attendent de l'équipe du Parc qu'elle :

- **mette en place une démarche d'autonomie alimentaire** système qualité pour l'engraissement viandoux et la production de lait, avec une réflexion menée par les agriculteurs encourageant l'utilisation d'aliments produits localement créant une plus-value 'Parc naturel' pour ces exploitations ;
- **poursuive les actions de suivi agro-économique** mises en place entre 2010 et 2012 et continuer le service de conseils aux exploitants en vue de maintenir voire d'augmenter la rentabilité des exploitations dans un souci de respect de l'environnement ;
- **leur propose une assistance technique** pour l'aide à la mise en place de projets et de pratiques favorables à l'environnement (actions plantations de haies, reconstitution d'éléments du réseau écologique, protection des ressources en eau...).



7.4.3. Indicateurs d'évaluation

Afin d'évaluer la qualité du service d'encadrement fourni aux agriculteurs, plusieurs indicateurs ont été identifiés :

- nombre d'actions menées en faveur de l'autonomie alimentaire ;
- nombre d'agriculteurs adhérant aux actions d'encadrement (bénéficiant des conseils du Parc) ;
- nombre de projets et pratiques respectueux de l'environnement développés en partenariat avec le Parc naturel.

7.5. Améliorer l'image du milieu agricole

7.5.1. Contexte pour le territoire

Avec la diminution constante du nombre d'exploitations agricoles dans nos campagnes, les agriculteurs n'occupent plus qu'une place marginale dans la société rurale. Celle-ci compte un nombre sans cesse croissant de 'néo-ruraux' qui s'établissent dans le territoire pour la qualité de son cadre de vie ; attirés par l'attrait que représente le Grand Duché de Luxembourg et son régime fiscal.



Une mauvaise connaissance du monde agricole par le grand public peut entraîner des sources de conflit. En outre, les pratiques peu recommandables de certains (pollution des cours d'eau, dégradation de chemins, bétail négligé...) ternissent l'image de toute la profession.

7.5.2. Objectifs opérationnels

Afin de redonner une image plus positive du monde agricole, le Parc poursuivra toute une série d'initiatives susceptibles de rapprocher agriculteurs et non agriculteurs pour permettre une meilleure compréhension mutuelle. Les objectifs opérationnels qui sont envisagés dans ce cadre sont :

- **parler davantage du monde agricole dans les revues** et/ou manifestations (trans)communales : valoriser les actions des agriculteurs (produits primés, actions réalisées en faveur de l'environnement...), organiser des actions de sensibilisation à l'agriculture à destination du grand public (rallye agricole, balade découverte, ...) ;
- **communiquer vers le grand public** et le sensibiliser aux réalités du monde agricole : poursuivre les animations avec l'Agrimobile, éditer et diffuser une Charte de la ruralité, développer des actions vers les publics plus jeunes (jeu éducatif, journal de classe, balades pédagogiques...) ;
- **favoriser les rencontres entre agriculteurs et non agriculteurs** soutenir les initiatives telles que manifestations à caractère agricole, présenter le monde agricole lors de la fête du Parc, encourager les journées d'entreprises en milieu agricole ...



7.5.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs suivants ont été identifiés pour évaluer les actions du Parc en matière d'amélioration de l'image du milieu agricole :

- nombre de publications éditées et articles de presse diffusés valorisant les actions des agriculteurs ;
- nombre d'animations 'Agrimobile' organisées et nombre d'enfants concernés ;
- nombre de projets pédagogiques menés ;
- nombre de manifestations organisées ou soutenues, ayant permis le rapprochement du monde agricole et non agricole.



Le contexte touristique

Des particularités de l'économie touristique locale, on retiendra : des séjours de courte durée (moins de 3 jours), des infrastructures d'accueil qui ne sont pas toutes reconnues par le CGT, une offre peu élevée dans certaines communes, ..., quelques hôtels répartis sur l'ensemble du territoire, mais principalement dans les pôles plus urbains (Bastogne, Neufchâteau, Habay-la-Neuve).

Mise aux normes nécessaire de certains campings. Pas de village de vacances alors que des infrastructures existent à Martelange : quelle est la raison de ce non-développement ? Pression touristique assez faible (pas de village fantôme en basse saison).

Les acteurs du tourisme sont bien présents sur le territoire : 3 Maison du Tourisme, 8 Syndicats d'Initiatives, nombreux guides du terroir...

Le label 'Parc naturel' est un argument fort pour le développement d'une image attractive. Aussi, plusieurs projets sont en chantier, dans le but de développer des produits « Parc » : circuits thématiques, Maison du parc avec espaces d'accueil, portail internet et réseau de bornes interactives...

Enfin, le patrimoine culturel du Parc est constitué de nombreux éléments : 2 Centres culturels récents et en pleine évolution, plusieurs bibliothèques publiques particulièrement actives, 2 salles de cinéma, nombreuses troupes de théâtre (plus d'une dizaine), littérature régionale de qualité reconnue, manifestations culturelles à rayonnement important, ...

ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence des infrastructures d'accueil de la Maison du Parc		Le Concept Parc naturel est un argument de promotion touristique	Habitat permanent en camping
3 Maisons de Tourisme 8 Syndicats d'Initiative 1 Office de Tourisme Réseau de guides de terroir Guides Nature (formation (CRIE) Situation frontalière Gares de Marbehan, Neufchâteau et Habay	Peu de structures touristiques reconnues par le CGT Peu de structures d'accueil de grande capacité Promotion disparate Manque de notoriété du Parc Risque de manque de coordination (3 MT) – pas de correspondance territoriale MT-Parc naturel	Territoire transfrontalier au cœur de la Grande Région	Manque de reconnaissance des guides
Patrimoines diversifiés et intéressants 2 second prix EDEN Route Marie-Thérèse Ravel		Développement de nouveaux produits : gîtes à thème, tourisme pour jeunes, valorisation de l'aspect nature-paysage Petit patrimoine populaire à valoriser Tourisme piscicole - halieutique	Diminution de la fréquentation notamment pour le tourisme historique
Bonne accessibilité et zone de passage (grands axes routiers) Nationale 4 « Route 66 »	Horeca inexistant sur la commune de Léglise	Zone de passage pour les touristes en transit	Evolution du tourisme – concurrence des autres destinations
Nombreux circuits balisés (pédestres, équestres et VTT) Sentiers de Grande Randonnée et Parc naturel	Entretien des parcours balisés Ravel encore trop dangereux Conflits d'usage : enlèvement des balises par agriculteurs/bûcherons/chasseurs	Projet valorisation touristique du massif d'Anlier Ravel : devrait être valorisé Nouveaux circuits thématiques à développer	Disparition de l'ASBL Tarpan
Signalétique d'effets de portes			
Circuit des Légendes		Circuits existants à valoriser	
Portail web du Parc et outils NTIC innovants		Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	

7.6. Développer l'offre de randonnées

7.6.1. Contexte pour le territoire

Le territoire est relativement bien desservi en matière d'itinéraires pédestres balisés. Notamment, lors de la période couverte par le premier Plan de gestion, à l'occasion d'une programmation Leader, plusieurs centaines de circuits pédestres ont été mis en liaison par un balisage spécifique. Malheureusement, l'entretien de ces nombreux circuits pédestre nécessite un suivi conséquent qui n'est pas toujours effectif.



Par contre, il existe relativement peu de circuits thématiques ; quelques-uns ont été réalisés mais ne couvrent qu'une partie du territoire, à l'exception du circuit des légendes mis en place par le Parc, mais qui ne fait actuellement pas l'objet d'un balisage (signalétique uniquement).

Pourtant, il y a une réelle demande en matière de circuits de promenades. Compte tenu de la grande diversité des patrimoines du Parc (paysages, nature, gastronomie, histoire...), le potentiel est considérable.

7.6.2. Objectifs opérationnels

Plusieurs pistes concrètes ont été identifiées lors de l'élaboration du Plan de gestion pour développer une offre de randonnée de qualité :

- **promouvoir le Circuit des Légendes**
relancer la promotion du circuit via une politique d'évènements, notamment ;
- **créer un (ou des) circuit(s) thématique(s) en lien avec l'histoire et le patrimoine du Parc** (Voie Romaine par exemple) ;
- **vendre les circuits en partenariat avec les agences de randonnées**
créer des partenariats en vue de développer des packages touristiques propres au Parc ;
- **créer de nouveaux chemins d'excellence « Nos plus beaux sentiers »**
baliser des chemins d'émerveillement (cfr concept allemand), des circuits des plus beaux fleurons du Parc : Paysages remarquables, plus beaux villages, patrimoine... ;
- **réaliser la liaison des voies vertes dans le territoire et vers l'extérieur**
axes sud Forêt d'Anlier / Martelage – Bastogne.
- **enrichir et structurer un réseau de randonnées pédestres, équestres et cyclo en forêt d'Anlier.**



7.6.3. Indicateurs d'évaluation

Le développement de l'offre de randonnées sera mesuré par les indicateurs suivants :

- nombre d'actions de promotion du Circuit des Légendes ;
- nombre de nouveaux circuits thématiques créés ;
- nombre d'outils de promotion réalisés ;
- nombre de projet de liaison de voies vertes réalisés.

7.7. Etre à la pointe des nouvelles technologies

7.7.1. Contexte pour le territoire

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication se développent très fort depuis quelques années. En matière de tourisme, les études récentes indiquent que l'e-tourisme prend une place prépondérante dans le secteur.

Dans le territoire, il y a une offre très réduite en la matière. Si la plupart des opérateurs touristiques disposent d'un site internet ou au moins de pages web, la promotion par internet reste encore largement sous-développée à l'échelle du territoire.

La Province de Luxembourg (FTLB) a initié une démarche de mise en réseau (base de données des acteurs touristiques de la Province) et encourage ses membres à revoir leurs sites internet pour les rendre plus performants. A l'aube de ce nouveau Plan de gestion (2012), le Parc va mettre en ligne un portail web de promotion touristique assorti d'un système d'information géographique à vocation touristique. Un réseau de bornes d'information touristique va également voir le jour à cette même période. Les acteurs touristiques du territoire du Parc vont ainsi pouvoir bénéficier d'une visibilité internet accrue, concentrée aux opérateurs locaux des 7 communes du Parc (à l'instar d'autres sites provinciaux ou régionaux).

7.7.2. Objectifs opérationnels

Dans l'objectif d'être à la pointe des nouvelles technologies en matière de tourisme, 3 axes opérationnels ont été identifiés :

- **développer une version mobile du site internet du Parc naturel www.parcnaturel.be ;**
- **développer de nouveaux outils virtuels de promotion touristique**
traces GPS, QR Codes, réseau sociaux, réalité augmentée, chasse aux trésors... ;
- **maintenir à jour le réseau de bornes interactives et les terminaux associés.**



7.7.3. Indicateurs d'évaluation

L'évaluation du niveau de prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la promotion touristique faite par le Parc pourra se mesurer par :

- la mise en ligne d'une version mobile du site internet ;
- le trafic internet généré par le nouveau portail de promotion touristique ;
- le nombre d'opérateurs locaux associés au portail web du Parc ;
- le niveau d'utilisation des bornes interactives (en fonction de la fréquentation des sites où elles seront installées).

7.8. Développer de nouveaux produits touristiques et culturels

7.8.1. Contexte pour le territoire

Au cours du premier Plan de gestion, plusieurs initiatives ont été menées pour développer des produits touristiques 'Parc naturel' : des publications touristiques, des cartes de promenade, un site internet...le Parc s'est distingué à deux reprises lors des concours EDEN (destination européenne d'excellence en tourisme - année 2008 et 2009).

Compte tenu de la richesse et de la diversité des patrimoines du Parc, de nombreux autres produits peuvent être développés pour contribuer à une plus grande 'mise en tourisme' du territoire.



7.8.2. Objectifs opérationnels

Plusieurs pistes d'actions concrètes ont été identifiées en matière de nouveaux produits touristiques propres au Parc. Elles constituent les objectifs opérationnels suivants :

- **créer une « voie gourmande » du Parc**
circuit gastronomique qui met en valeur les produits labellisés 'parc naturel' ;
- **développer l'accueil du touriste moins valide**
adapter ou créer certains circuits ou certains sites/attractions à l'accueil des personnes à mobilité réduite et sensibiliser les acteurs touristiques à adapter leurs infrastructures ;
- **encourager une politique événementielle**
certaines manifestations pourraient être organisées ou soutenues par le Parc : fête du Parc (Charivari), rallye Ciné Télé Revue, opération Beau Vélo de Ravel, 70^e anniversaire de la Bataille des Ardennes, 100^e anniversaire de la guerre de 1914, rassemblement de géants... ;
- **éditer un guide touristique du Parc naturel ;**
Promouvoir le tourisme de famille : pêche, loisirs, nature (cfr projet de la Vallée de la Géronne) ; développer des produits souvenir, livres...
- **continuer à développer une identité territoriale autour du Parc naturel et de son patrimoine immatériel :**
développer et pérenniser le projet Charivari, tenir à jour un agenda des événements culturels...
- **mettre en œuvre le projet « valorisation touristique du Grand Massif de la Forêt d'Anlier »**
en développant notamment le concept du slow tourisme ;



7.8.3. Indicateurs d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation suivants permettront de mesurer le travail réalisé en vue de développer de nouveaux produits :

- nombre de nouveaux produits créés ;
- nombre de produits pour touristes moins valides développés ;
- nombre de projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « valorisation du Grand Massif de la Forêt d'Anlier » ;
- nombre d'évènements organisés en vue de développer l'identité territoriale du Parc.

7.9. Développer l'accueil de qualité

7.9.1. Contexte pour le territoire

Le territoire du Parc compte 8 Syndicats d'Initiatives et, au moins en partie, 3 Maisons de Tourisme. Ces opérateurs touristiques assurent l'accueil de proximité des touristes, ainsi que la promotion des principaux attraits du territoire, en Belgique et à l'étranger.

Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier est un des plus jeunes Parcs de Wallonie ; sa notoriété est encore à développer.

Le concept 'Parc naturel' est indéniablement porteur au plan touristique. En Europe, des études récentes montrent que le label est attractif et séduit les touristes, d'où qu'ils viennent. Il y a donc un enjeu considérable à bien valoriser l'image de qualité que véhicule le nom de Parc naturel.

7.9.2. Objectifs opérationnels

Pour améliorer l'accueil des touristes dans le territoire, plusieurs objectifs opérationnels seront poursuivis :

- **sensibiliser et instruire un réseau de guides spécifiques au territoire du Parc**, dans l'esprit des « montreurs de Pays » le Parc participera à la promotion des guides reconnus : guides de terroir, guides nature...en partenariat avec les 3 Maisons de Tourisme du territoire ;
- **veiller à l'entretien des outils existants** : l'état et la propreté des sites aménagés et des circuits propres au Parc feront l'objet d'un suivi régulier ;
- **promouvoir l'Horeca de terroir** (label Bistrot de terroir...) en collaboration avec les partenaires touristiques et encourager des opérateurs privés à s'inscrire dans une telle démarche ;
- **promouvoir le tourisme à la ferme** (voir axe agriculture) ;
- **promouvoir le tourisme durable** (gîtes Panda, Clé Verte...) et encourager les initiatives visant cet objectif ;
- **développer un accueil touristique à la Maison du Parc** : promouvoir la scénographie en place, l'améliorer, organiser l'accueil de groupes, programmer des expositions temporaires...



7.9.3. Indicateurs d'évaluation

6 indicateurs d'évaluation sont proposés :

- nombre de guides participant au réseau du Parc ;
- nombre de projets/actions menées pour maintenir les outils existants en bon état de fonctionnement/propreté ;
- nombre d'initiatives prises en matière de l'apparition de nouveaux bistrots de pays ;
- nombre d'initiatives prises en matière de tourisme à la ferme ;
- nombre d'initiatives prises en matière de tourisme durable ;
- nombre d'actions de promotion de la Maison du Parc.

CHAPITRE 8

INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

8.1. Cadrage de la stratégie

Les territoires en Parc naturel ont notamment vocation d'être des territoires « laboratoires » ; ils sont le lieu de mise en pratique de méthodes innovantes de gestion de l'espace rural.

A ce titre, le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier entend jouer un rôle actif en matière d'innovation dans les différents projets qu'il va mener dans la mise en œuvre du Plan de gestion.

Ce rôle sera développé transversalement dans l'ensemble des axes de base du Plan de gestion.

En termes d'innovation et d'expérimentation, le Parc visera principalement 3 objectifs stratégiques : expérimentation de nouvelles méthodes et pratiques, activation de politiques sectorielles, planification et nouvelles technologies de l'information et de la communication

8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes

Le Parc doit jouer le rôle de territoire « laboratoire », où sont mise en pratique, souvent au titre d'expériences pilotes, des méthodes et processus innovants.

En matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel :

Les projets menés dans cet axe stratégique revêtiront, chaque fois que possible, un caractère innovant. A titre d'exemple, les techniques utilisées pour la restauration d'habitats naturels devront être adaptées aux conditions des sites concernés ; des partenariats avec des structures universitaires ou scientifiques seront établis au besoin (notamment dans le transfert de données d'inventaires, suivi d'espèces...) ; le Parc se positionnera comme interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de processus innovants.



En matière d'aménagement du territoire et de développement territorial :

La matière étant en évolution constante, le Parc veillera à rester informé en permanence des évolutions des plans et programmes en vigueur. La mise en œuvre des recommandations de la Charte paysagère constituera autant d'opportunité d'innovation et/ou d'expérimentation de nouvelles formes d'aménagement du territoire. En matière de (petit) patrimoine, le Parc se positionnera comme moteur d'une dynamique ambitieuse de mise en valeur de ses divers éléments ;

En matière de développement et de diversification de l'économie locale :

Dans ce cadre, les projets qui seront mis en œuvre auront nécessairement un caractère d'expérimentation ou d'innovation.

En matière agricole, le diagnostic établi plus haut reconnaît la nécessité d'identifier de nouvelles formes de spéculations en vue de dégager de nouvelles sources de revenus.

En matière de commercialisation de produits locaux, de nouveaux créneaux ou systèmes doivent être organisés.

Sur le plan touristique, des produits innovants, originaux, répondant à une demande en perpétuelle évolution, doivent être développés. En particulier, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite fera l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration des prochains dossiers touristiques.

En effet, lors du diagnostic du territoire, il a été constaté qu'il y a très peu de produits touristiques adaptés parmi les sites du Parc naturel.

Notons également que l'expérience « Fermes d'Insertion Sociale », initiée en fin de premier Plan de gestion, revêt un caractère innovant à l'échelle de la Wallonie.



8.3. Activation de politiques sectorielles

Le Parc a également pour vocation d'encourager, d'aider voire d'encadrer les communes constitutives, à adhérer aux différents dispositifs régionaux de gestion et développement de l'espace rural. Dans la mesure du possible, le Parc soutiendra une approche transcommunale dans l'élaboration de ces dispositifs.

En matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel :

Le territoire du Parc naturel est concerné par diverses politiques régionales dont l'objectif principal est de préserver la qualité de l'environnement. La plupart de ces politiques ont été initiées par (ou sous l'impulsion) le Parc : Contrat de rivière Haute-Sûre, Site Ramsar, Gestion Différenciée des espaces verts publics...

Au cours de ce nouveau Plan de gestion, le Parc continuera à fédérer, coordonner et animer ces divers outils, dans une optique de rationalisation tant des moyens financiers que humains. En particulier, le territoire n'est pas suffisamment riche en forces vives que pour se permettre de démultiplier les structures.

De même, pour toute la période couverte par le Plan de gestion, la cellule « Environnement-Nature » du Parc assurera une veille sur les programmes régionaux. Elle sera chargée d'activer, chaque fois que possible, toute politique en faveur de l'environnement et du patrimoine naturel, à l'échelle de l'ensemble du territoire et en relais avec les communes.

Parmi les politiques régionales actuelles, plusieurs sont déjà coordonnées par l'équipe du Parc. Il s'agit plus précisément :

- **du Contrat de rivière Haute-Sûre.**

La dynamique doit être poursuivie. Les résultats obtenus au cours de la première période de programmation (2008-2011) à la faveur d'une coordination transfrontalière portée conjointement avec le Parc naturel de la Haute-Sûre (Grand-Duché de Luxembourg) sont particulièrement encourageants. Aussi, le Parc devra continuer à assurer la coordination de l'outil, pour autant que l'Administration fonctionnelle lui en donne les moyens. Il faudra absolument éviter de créer une nouvelle structure ; ce que ne veulent pas les communes, ni les bénévoles, ...conscients que cela n'aurait pour effet que d'augmenter considérablement les coûts humains, administratifs et financiers, au détriment des résultats concrets.



- **du Plan de gestion Ramsar.**

Le site de la Haute-Sûre est atypique pour la Wallonie : c'est le seul qui soit habité, qui ait une dimension transfrontalière, et qui soit aussi étendu. Pour cette raison, une coordination permanente est nécessaire ; un Plan de gestion sur 10 ans est actuellement en cours de réalisation (période 2005-2015). Sa mise en œuvre, par le Parc, devra être poursuivie. Sa mise à jour et son renouvellement, à son terme, devront également être entrepris.



- **du Plan MAYA.**

Courant 2011, les communes ont confié au Parc la coordination du programme MAYA. Les plans d'actions pour les années suivantes sont donc à mettre en œuvre via l'équipe technique, en relais avec les communes.



- **de la Gestion Différenciée des Espaces Verts.**

Le Parc s'est fixé comme objectif d'encourager toutes les communes à adhérer au programme, dans l'optique d'une réduction importante de l'utilisation des pesticides par les pouvoirs locaux. En partenariat avec le Pôle de Gestion Différenciée Wallon, le Parc coordonnera la mise en œuvre des Plans de Gestion pour chaque commune : réalisation des inventaires, classification des espaces verts, analyse des possibilités d'évolution des pratiques de gestion, suivi, communication...

- **du Plan Nature wallon.**

Le Plan Nature est apparu juste à la fin du premier Plan de gestion du Parc. Le calendrier de sa mise en œuvre coïncide avec le présent Plan de gestion. Aussi, avec l'aide de la Fédération des Parcs, et en concertation étroite avec le Département Nature et Forêts, plusieurs mesures du Plan Nature seront prises en charge, sur le territoire du Parc, par l'Equipe technique. Ces mesures devront être définies rapidement, pour planifier les actions à organiser dans ce cadre.

- **du Programme Agri-Environnemental.**

Bien que le Parc ne soit pas formellement désigné pour porter ce programme (aucune source de financement ne lui a été accordée en ce sens lors du premier Plan de gestion), dans la pratique, compte tenu des contacts nombreux avec les agriculteurs locaux, la promotion des mesures agri-environnementales devra être poursuivie par l'équipe technique, en synergie avec les animateurs en charge de la promotion et du suivi du programme.

- **du Plan Communal de Développement de la Nature.**

Deux communes du Parc ont un PCDN actif. Pour celles-ci, l'équipe du Parc continuera à collaborer, en fonction de ses disponibilités, au moins ponctuellement (actions déterminées) aux initiatives du PCDN concerné. Par ailleurs, le Parc encouragera les autres communes à mettre en place le même type d'outil. Le cas échéant, une coordination transcommunale pourrait être envisagée au niveau de l'équipe du Parc pour mettre en cohérence les divers projets nature des communes constitutives.

- **des autres initiatives wallonnes en matière de nature ou d'environnement.**

L'équipe du Parc continuera son rôle de veille sur les diverses initiatives, actuelles ou futures, qui seront prises à l'échelon régional. Des actions du type « semaine de l'arbre » ou toute autre initiative récurrente ou ponctuelle feront l'objet d'une attention toute particulière de l'équipe du Parc comme autant d'opportunités d'agir concrètement pour le patrimoine naturel du territoire.

- **des plans de gestion par sous-bassin, par masse d'eau et plan de gestion piscicole de la DCE**

Vu son expérience et son expertise territoriale, le parc naturel doit se positionner comme interlocuteur privilégié des différents plans de gestion liés à la DCE (Plan de gestion par sous-bassin, masse d'eau, plan de gestion piscicole), en particulier pour le sous-bassin Moselle (portion Sûre/Wiltz »).

En matière d'aménagement du territoire et de patrimoine :

Les communes du parc ne disposent pas toutes des mêmes outils de planification. Par contre, elles bénéficient toutes de la présence d'un conseiller en aménagement du territoire.

Ainsi, les politiques régionales sont activées à des degrés divers suivant les communes : schéma de structure (2 en ont un, une l'a abandonné, une autre est en phase d'élaboration...), plan communal de mobilité, agenda 21 local...

De manière générale, on constate un regain d'intérêt pour les outils du type Schéma de structure dans les communes du Parc ; par ailleurs, elles sont presque toutes engagées dans une démarche de PCDR, les dernières communes non engagées ayant lancé les démarches en 2010. Toutes les communes disposent depuis 2008 d'un outil de cartographie via GIG-Lux. Il reste à déterminer le degré d'utilisation de cet outil. Globalement, le nombre de villages en RGBSR est faible sur le territoire. Plusieurs nouveaux villages pourraient être soumis au RGBSR sous peu.



Dès lors, le plan de gestion du Parc pour la période 2013-2023 propose de sensibiliser les communes, et, le cas échéant, participer à la mise en place des processus suivants :

- **Agenda 21 Local**
informer les acteurs communaux et accompagner, si besoin, les communes qui le souhaitent dans la mise en place d'un Agenda 21L ;
- **mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire**
(schéma de structure, plan de mobilité...) : le Parc encouragera les communes à adhérer à une approche transcommunale dans la mise en place des diverses politiques régionales actuelles et à venir ;
- **règlement général sur les bâtisses en site rural**
plusieurs nouveaux villages pourraient être proposés à l'application du RGBSR pour la période couverte par le Plan de gestion. Le Parc mènera une recherche prospective sur l'ensemble du territoire et sensibilisera et accompagnera les communes dans la procédure d'établissement du RGBSR sur les localités les plus appropriées.

En matière de développement local :

Le Parc participe, depuis plusieurs années, au Plan de Développement Rural Wallon. Il constituera un dossier pour la programmation 2014-2021 qui couvrira une part considérable du calendrier du Plan de gestion.

Par ailleurs, des collaborations avec les autres acteurs ou initiatives locales du développement rural (PCDR, ADL...) seront maintenues dans le but de fédérer les projets et soutenir les initiatives à dimension transcommunale.

Sur le plan de la politique touristique, le Parc veillera à développer ses actions en cohérence avec le programme stratégique wallon 'destination 2015'.

8.4. Planification territoriale et nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le parc mettra en place un Système d'Information Géographique pour améliorer la connaissance du territoire et suivre ses évolutions, pour réaliser des analyses et des simulations permettant d'établir des priorités d'intervention ou aider à la décision sur des problématiques de gestion du territoire. Le SIG sera également utilisé comme outil de communication, vers les partenaires, les communes du Parc et les habitants. Les données existantes seront centralisées puis réorganisées en une base de données générale et une base de données spécifique aux projets. Ces bases de données seront complétées progressivement avec l'objectif de pouvoir les rendre accessibles en dehors du SIG. Chaque nouveau projet intègrera l'utilisation du SIG.

Cet outil aura vocation transversale par excellence : tant les données relatives à l'environnement, que celles propres à l'aménagement du territoire et patrimoine, ou enfin en matière plus directement liées à l'économie locale (agricole, touristique...), seront traitées avec le même outil.

L'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication (web notamment) sera un outil précieux de restitution de l'information à large échelle.

CHAPITRE 9

PARTENARIATS ET COOPÉRATION

9.1. Contexte - principaux partenariats

Sur son territoire, le Parc joue le rôle d'ensemblier auprès des diverses structures actives dans les domaines d'action qui le concerne.

Ainsi, à l'issue des 10 premières années d'activités du Parc, les partenariats sont déjà nombreux, tant à l'intérieur du territoire que vers l'extérieur (communes, associations, centres universitaires, partenaires étrangers...). La plupart des collaborations ont un caractère informel ; toutefois, certaines ont fait l'objet de conventions de partenariat.

Cet axe transversal sous-tend principalement trois axes stratégiques : d'une part, les partenariats existants méritent d'être reconduits, voire renforcés au cours du prochain plan de gestion ; d'autre part, la recherche d'une bonne gouvernance, au sein même des structures du Parc, est à poursuivre ; enfin, les partenariats transfrontaliers et internationaux sont encore à développer.

9.2. Elargissement et consolidation des partenariats

Cet axe transversal sous-tend un seul objectif stratégique, qui toutefois se décline en un nombre important de publics-cibles. Sans être exhaustif, on peut citer :

dans le domaine environnement-Nature :

Plusieurs partenaires sont très régulièrement associés aux activités du Parc : l'Intercommunale Idelux-AIVE, les services environnement des communes, les associations de protection de la nature (Natagora, Ardenne et Gaume, AGEPA...), ...

dans le domaine aménagement du territoire et patrimoine :

La Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, certaines associations locales, lors de la mise en œuvre des projets (comités de villages, cercles d'histoire...), l'administration régionale...

dans le domaine agricole :

de nombreux agriculteurs ont participé, à titre individuel, à plusieurs programmes du Parc (plantation de haies, creusement de mares, protection des cours d'eau...), un réseau de producteurs a été constitué (marque 'Régal de nos terroirs'), des partenariats officiels ont été constitués pour mener à bien certaines actions (Centre Agronomique de Michamps, asbl Fourrages Mieux, Centre de Recherches Agronomiques de Libramont...).

dans le domaine touristique :

Les Syndicats d'Initiatives et Maison de Tourisme sont conviés à participer aux groupes de travail thématiques constitués dans le cadre de l'élaboration de nouveaux circuits ou produits touristiques ; ils sont partenaires de la promotion des outils créés, des projets sont réalisés en partenariat avec la Province (FTLB) tels que les WE Paysages, la révision de la signalétique uniformisée...



dans le domaine culturel :

des partenariats ont été constitués dans le cadre du projet « cabaret du Parc naturel » avec les Centres Culturels du territoire ; des projets ont été menés en partenariat avec le Musée en Piconrue...

En outre, le Parc est un partenaire actif de plusieurs réseaux structurels à rayonnement régional ou international :

- **Fédération des Parcs naturels de Wallonie ;**
- **Union des Villes et Communes de Wallonie ;**
- **Europarc ;**
- **Réseau des Parcs de la Grande Région ;**
- ...

En matière de coopération transfrontalière, des partenariats ont été construits avec les Parcs naturels voisins au Grand-Duché de Luxembourg et en Lorraine. A plusieurs reprises, l'opportunité de créer un Parc naturel transfrontalier de la Haute-Sûre a été évoquée. Des contacts entre responsables politiques des deux structures ont été organisés dans ce cadre. Au cours du présent Plan de gestion, ces échanges seront poursuivis, dans la perspective d'aboutir à une plus grande coopération transfrontalière dans les différents domaines d'action des parcs : environnement et nature, tourisme, agriculture, aménagement du territoire...

Au cours de ces 10 prochaines années, ces partenariats seront renforcés ou consolidés, notamment au gré des projets à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Plan de gestion.

Des demandes explicites ont d'ailleurs été formulées dans ce sens lors de l'élaboration du Plan de gestion (certains acteurs touristiques principalement). De nouvelles collaborations pourraient être instituées en fonction des sujets traités.



9.3. Bonne gouvernance des structures du Parc

Le Parc est le premier, à l'occasion de la préparation de son nouveau Plan de gestion, à proposer l'élargissement du territoire à une nouvelle commune (Neufchâteau). Une convention d'association a permis de construire progressivement des partenariats forts avec les acteurs de cette nouvelle partie de territoire. L'adaptation des structures du Parc et l'intégration des nouveaux membres constituent une expérience unique en Wallonie, dont les résultats seront profitables potentiellement à tous les parcs, existants ou à créer.

Par ailleurs, les statuts du Pouvoir Organisateur et ceux de la Commission de Gestion ont été revus au cours de la période couverte par le premier Plan de gestion afin d'ouvrir l'accès à de nouveaux partenaires (CRIE, Contrats rivières, nouvelles communes...).

Cette attitude d'ouverture devra perdurer tout au long du plan de gestion 2013-2023 ; de nouveaux partenaires pourraient adhérer aux organes de gestion suivant l'évolution de la stratégie territoriale.

Enfin, dans un même esprit fédérateur et d'ouverture, le Parc poursuivra un objectif de **rationalisation des outils** activés pour développer le Plan de gestion ; il veillera à éviter de générer la création de nouvelles structures dont l'action pourrait être redondante avec ce que contient déjà le plan de gestion.

Au contraire, l'objectif opérationnel à poursuivre ici sera de fédérer ces divers outils au sein des structures du Parc qui mobilisent déjà les mêmes forces vives.

Les dynamiques telles que Contrat de Rivière ou Groupe d'Action Locale, initiées et portées par le Parc, devraient être directement intégrées aux outils existant, pour une meilleure utilisation des moyens humains et financiers qu'ils activent. Le Parc sera avant tout un outil au service du développement territorial durable, transversal, à la disposition de ses 7 communes.

9.4. Collaborations transfrontalières - Grande Région

Les relations transfrontalières avec le Parc naturel voisin de la Haute-Sûre (Grand-Duché de Luxembourg) sont à poursuivre et à renforcer. Les exécutifs des deux Parcs devront se rencontrer régulièrement pour apprendre à davantage se connaître, pour identifier de nouvelles pistes d'actions en commun, et pour poursuivre la réflexion relative à un Parc naturel transfrontalier (quelle plus-value pour chaque territoire ?).

Le Parc naturel est membre du réseau des Parcs naturels de la Grande Région. Tout au long de ce nouveau Plan de gestion, les collaborations seront maintenues dans ce cadre, avec les différents partenaires du réseau. De nouveaux projets devraient voir le jour pour consolider la dynamique mise en place.



10.1. Contexte général - cadrage

Bien que le Parc ait maintenant une dizaine d'années d'existence, la mission d'information et de sensibilisation du grand public reste de première importance.

De nombreux outils ont été développés, dès 2002, pour communiquer vers un public sans cesse plus large :

- le Journal du Parc : 3 à 4 tirages par an ; format et contenu semblent être appréciés ;
- le site internet www.parcnaturel.be : sa nouvelle formule sera mise en ligne en même temps que démarre le nouveau Plan de gestion ; sa mise à jour régulière sera une des priorités en matière de communication ;
- la maison du Parc : opérationnelle en 2012, juste avant le démarrage du nouveau Plan de gestion, elle constituera la vitrine du Parc par excellence. Son exploitation devra être organisée en fonction des ressources disponibles. Elle devra faire l'objet d'une campagne de promotion à l'échelle nationale, au minimum ;
- la fête du Parc : en principe annuelle, en alternance dans les différentes communes du Parc. L'édition 2012 sera l'occasion d'innover une nouvelle formule (cabaret du Parc) ; la planification pour les années suivante sera décidée avec les communes associées ;
- les manifestations à thème : plusieurs activités thématiques sont régulièrement organisées par l'équipe du Parc (journées de l'eau, sorties brame du cerf...) ; leur succès est grandissant. En début de chaque année, un calendrier des manifestations sera établi en fonction des disponibilités de l'équipe du Parc ;
- le voyage du Parc : plus de 10 éditions ont été organisées depuis la création du Parc. Un groupe d'habituels s'est constitué, la demande est réelle de maintenir un voyage annuel, dans la formule actuelle (7 à 10 jours, destination un ou des Parcs naturels régionaux de France). Dans la limite des disponibilités des organisateurs, le voyage du Parc sera maintenu au cours du nouveau Plan de gestion ;
- les rapports annuels d'activités : les rapports seront présentés aux communes associées et diffusés auprès des élus et membres de la Commission de gestion du Parc ;
- les conférences de presse : le Parc doit continuer à être présent dans les médias locaux, régionaux ou nationaux. Chaque fois que l'actualité des projets du Parc le permettra, la presse sera mobilisée pour communiquer sur les actions en cours ou les dernières réalisations ;
- les actions pédagogiques : les premiers outils pédagogiques réalisés par l'équipe du Parc rencontrent un grand succès : Eautomobile et Agrimobile, mares pédagogiques, parcours didactiques... le public scolaire restera un public-cible privilégié du Parc. De nouveaux outils/animations seront proposés aux écoles au cours de ce nouveau Plan de gestion.



Cet axe transversal se décline, de diverses formes, dans l'ensemble des axes stratégiques du Plan de gestion : chaque action, chaque projet, chaque réalisation, chaque service proposé par le Parc peut faire l'objet d'une information vers le ou les publics visés.

Ainsi, les objectifs stratégiques de cet axe concernent les différents publics cibles identifiés comme suit : habitants du Parc, communes, acteurs du territoire et partenaires, autorités provinciales et régionales, public externe au territoire.

10.2. Sensibiliser les habitants du Parc

D'une part, les habitants du Parc doivent encore et toujours être informés des projets menés par le parc et être sensibilisés à leur rôle dans le développement du territoire.

Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier est un des plus jeunes de Wallonie ; une part considérable d'habitants n'a probablement pas encore pris pleinement conscience de son activité, de ses actions.

Notamment, les habitants de la commune de Neufchâteau (un peu plus de 7.000 personnes), nouvellement en Parc naturel, doivent prendre connaissance des rôles du Parc, des projets, etc...



10.3. Associer et impliquer les 7 communes

Le Parc doit être un outil au service des collectivités locales. Ce sont elles qui l'ont créé et qui sont directement responsables de son évolution.

En tant qu'institution, le Parc veillera à impliquer les élus et techniciens des communes constitutives des actions, des projets, des services qu'il leur propose.

10.4. Mobiliser les acteurs du territoire et les partenaires

La communication vers les différents partenaires doit rester une priorité du Parc : les impliquer dans les actions, participer à leurs projets..., dans la limite des moyens humains disponibles.

Au besoin, certains groupes de travail pourront être constitués en fonction des projets.

La diffusion des informations, via internet ou support papier (Journal du Parc ou publication spécifique...), servira également à impliquer les partenaires dans les programmes du Parc.

Certaines catégories d'acteur sont presque quotidiennement au contact de l'équipe du Parc ou des représentants des organes de gestion : agriculteurs, enseignants, opérateurs touristiques...

Cette dynamique doit être maintenue voire élargie tout au long de la programmation du Plan de gestion.



10.5. Informer les autorités provinciales et régionales

Bien qu'étant un outil transversal par définition (article 7 du décret), l'outil Parc naturel est encore largement méconnu des autorités supra-locales. En appui à la Fédération des Parcs, le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier communiquera régulièrement vers la Province et la Région, recherchera les partenariats avec les services et administrations concernés, participera aux diverses initiatives de ces institutions, dans la mesure de ses moyens.

10.6. Accueillir le public externe

Les publics externes doivent eux aussi être sensibilisés. Nous pensons en particulier aux touristes lors de leurs séjours dans le territoire du Parc. A ce titre, la Maison du Parc et sa scénographie constituent un outil particulièrement approprié à l'accueil de publics extérieurs, qu'il s'agisse de touristes, de scolaires, d'associations...

Au cours de ces 10 prochaines années, le fonctionnement de la Maison du Parc devra être mis en place sur des bases solides.

Les autres outils, tels que le site internet, les communiqués de presse, les campagnes événementielles..., seront, chaque fois que possible, adaptés aux publics externes (notamment, proposés en plusieurs langues : allemand, néerlandais...).



ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE

A la création du Parc, l'équipe technique comptait 1 équivalent temps plein. A la fin du premier plan de gestion, elle compte 12 employés et 1 ouvrière d'entretien.

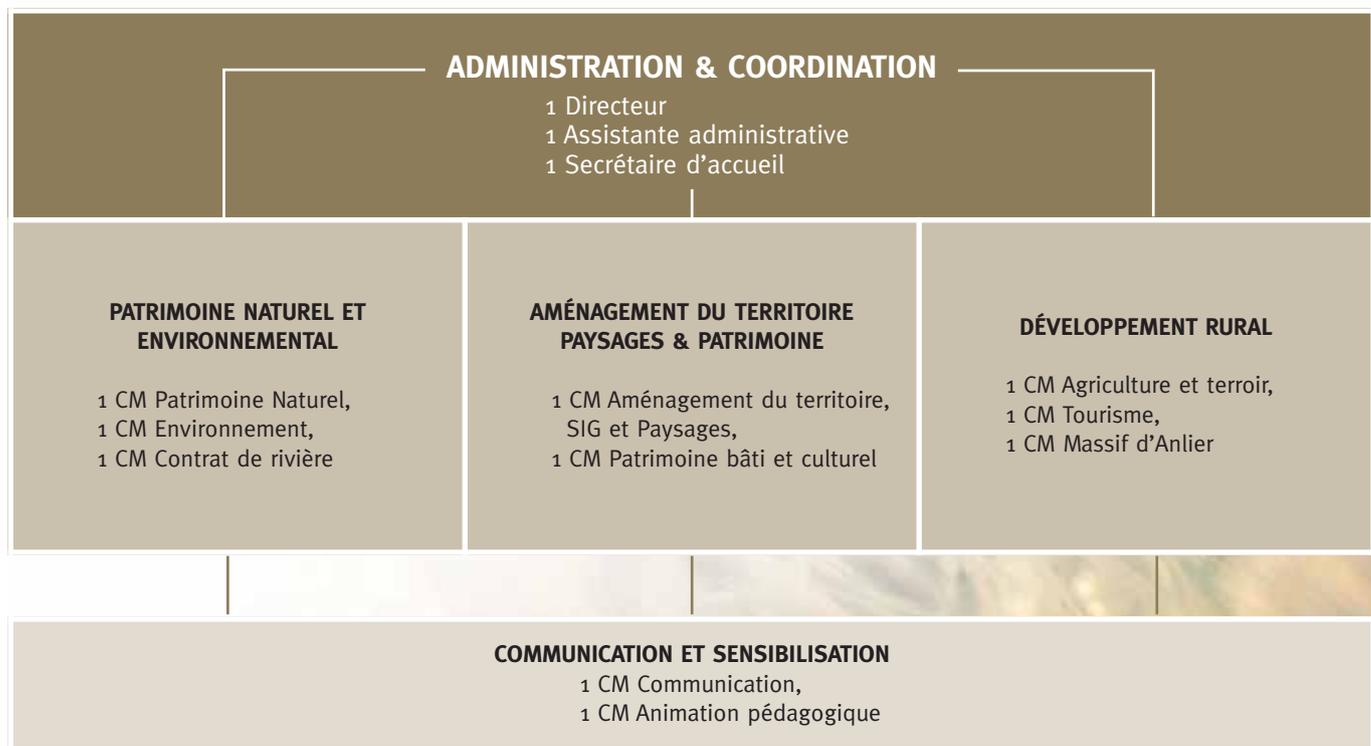
Les compétences se sont progressivement diversifiées, au gré des projets développés par le Parc.

La dotation structurelle (décret) permet de financer :

- **subvention de fonctionnement partie 1** : le pôle administration et coordination, mais limité au directeur et à 1 assistante administrative ;
- **subvention de fonctionnement**, part variable patrimoine naturel et développement rural, mais limité à 1 niveau 1 patrimoine naturel 4/5 ETP et 1 niveau 2+ développement rural ;
- **subvention aménagement du territoire** : 1 ETP niveau 1.

Le financement des autres postes devra impérativement faire l'objet de recherche de financements spécifiques (gestion projets) et/ou formules d'aides à l'emploi.

Compte tenu de la structure du Plan de gestion, l'organigramme ci-dessous est proposé (CM - Chargé de Mission) :



Le budget de fonctionnement du Parc naturel peut être évalué comme suit :

• Salaires et charges de personnel (base 13 employés)	550.000 €
• Frais de fonctionnement (loyer et charges, maintenance, fournitures, téléphone et réseaux, déplacements...)	100.000 €
• Frais de sensibilisation (journal du Parc, évènements...)	50.000 €
Budget annuel ordinaire hors projets	700.000 €

Comme précisé plus haut, la dotation structurelle fixée par décret (+/- 300.000 €) et les aides à l'emploi actuelles (40.000 €) ne permettant pas de couvrir les charges de fonctionnement annuelles ordinaires, d'autres sources de financement devront être sollicitées, parallèlement au montage des nouveaux projets.

Parmi celles-ci :

- *les aides à l'emploi ;*
- *les subventions publiques régionales et européennes ;*
- *les Communes et la Province ;*
- *le privé.*



Le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier se veut être un outil d'approche territoriale intégrée dans un souci de développement durable, basé sur les nombreuses potentialités de la région couverte.

En conséquence de cette dynamique transversale, il est extrêmement difficile de qualifier et surtout de quantifier précisément les retombées qu'aura la création du Parc naturel sur les Communes intéressées et leurs habitants.

Il est par contre possible d'identifier les principaux facteurs qui vont influencer sur ces conséquences :

- les opportunités se présentant de réaliser les projets prévus par le Plan de gestion ;
- les sources de subventionnement possibles et les disponibilités financières ;
- la motivation et le degré d'implication des partenaires potentiels et de tous les habitants.

De manière générale, les conséquences attendues sur le cadre de vie sont les suivantes :

- maintien et développement du réseau écologique et de la diversité biologique du territoire. Impact positif sur la diversité des milieux et des espèces animales et végétales ;
- maintien et amélioration de la qualité de l'environnement (eau, sol, air,...) ;
- sauvegarde et gestion de la qualité paysagère du territoire ;
- protection et mise en valeur du patrimoine architectural ancien ;
- promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité ;
- remise d'avis sur les permis et des autorisations en aménagement du territoire ayant un impact potentiel sur le cadre de vie ;
- conseil, soutien et aide aux habitants qui concourent à la réalisation des objectifs du Parc.

Les actions en faveur du cadre de vie sont susceptibles d'engendrer divers effets indirects sur d'autres éléments qu'il faudra accompagner comme l'attrait résidentiel exercé par le territoire, l'attrait touristique,... avec toutes les conséquences que cela implique (création d'emplois, dynamisation du territoire, revenus supplémentaires pour les Communes, bénéfiques pour les commerces et le secteur Horeca, conflits nouveaux...).

Par ailleurs, les conséquences attendues sur la qualité de vie sont les suivantes :

- dynamisation culturelle du territoire par le soutien et la création d'activités ;
- renforcement du sentiment d'appartenance et de la fierté des habitants ;
- multiplication des activités pédagogiques et des animations scolaires ;
- multiplication des séances d'information et des activités éducatives pour tous les publics ;

Les conséquences indirectes exposées ci-dessus sont valables également pour la qualité de vie.



AFSCA

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

CGT

Commissariat Général au Tourisme ; Organisme d'Intérêt Public qui gère les matières touristiques à l'échelle wallonne.

CRIE

Centre Régional d'Initiation à l'Environnement.

CRHS

Contrat de Rivière Haute-Sûre.

DCE

La directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE), souvent plus simplement désignée par son sigle DCE, est une directive européenne du Parlement européen et du Conseil prise le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau.

DGO₃ - DGO₄

Administrations du Service Public de Wallonie. DGO₃ : Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement ; DGO₄ : Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie.

DNF

Département de la Nature et des Forêts (du Service Public de Wallonie).

EDEN

L'acronyme EDEN («European Destinations of Excellence») désigne les destinations européennes d'excellence. Il s'agit d'un projet encourageant les modèles de développement d'un tourisme durable à travers l'Union européenne, dans le cadre duquel des concours nationaux sont organisés chaque année et débouchent sur la sélection d'une «destination d'excellence» touristique dans chaque pays participant.

FPNW

Fédération des Parcs naturels de Wallonie.

FRW

Fondation Rurale de Wallonie.

FTLB

Fédération Touristique du Luxembourg Belge.

GAPPER

Groupe d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables créé en 2009 à l'initiative de la Province de Luxembourg qui s'est engagée à stimuler le développement des filières vertes sur l'ensemble de son territoire.

G.T.

Groupes de travail thématiques (nature, agriculture...).

Interreg

Le Programme INTERREG est un programme européen de coopération transfrontalière qui vise à renforcer les échanges économiques et sociaux entre les régions voisines de l'Union Européenne.

Leader

Le programme Leader est un programme financé par l'Union Européenne. Leader est l'acronyme de 'Liaison Entre Acteur du Développement de l'Economie Rurale'.

LIFE

Le programme européen Life est l'Instrument financier pour l'Environnement et la Conservation de la Nature. Il soutient des projets de restauration de milieux naturels fragiles à l'échelle européenne (espèces et habitats menacés).

MAE

Les mesures agri-environnementales, ou MAE sont les mesures mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la politique agricole commune, en contrepartie de versements aux agriculteurs volontaires qui s'impliquent dans la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.

MAYA

Programme wallon visant à soutenir les initiatives en faveur de la sauvegarde des abeilles.

N2000

(également Natura 2000) est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale[, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent[.

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

OFFH

Site prototype destiné à l'encodage en ligne des données biologiques à l'échelle wallonne. Le site permet aux utilisateurs enregistrés d'y déposer leurs données d'observation et de tenir à jour une base de données relative au patrimoine naturel wallon.

PAC

Politique Agricole Commune de l'Union Européenne.

PCB

Les polychlorobiphényles (PCB) sont une famille de 209 composés aromatiques organochlorés dérivés du biphényle. Ils sont considérés comme polluants pour l'environnement. En particulier, ils sont reconnus responsables de problèmes lors de reproduction chez la loutre.

PCDN

Plan Communal de Développement de la Nature.

PCDR

Plan Communal de Développement Rural.

PNHSFA

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

PPPW

Le Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) est un programme régional d'aide à la restauration et à la mise en valeur des éléments du petit patrimoine.

RAMSAR

La convention de Ramsar, officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée convention sur les zones humides, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

RAVEL

Réseau Autonome de Voies Lentes ; le RAVeL est un réseau de voies réservées aux usagers lents, c'est-à-dire non motorisés : piétons, cyclistes...

RGBSR

Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) a été mis en place sur proposition des communes afin de préserver l'environnement bâti et le caractère traditionnel des villages concernés. De manière générale, il est applicable dans certains villages wallons à la condition que ceux-ci aient conservé un patrimoine original et cohérent.

S.I.

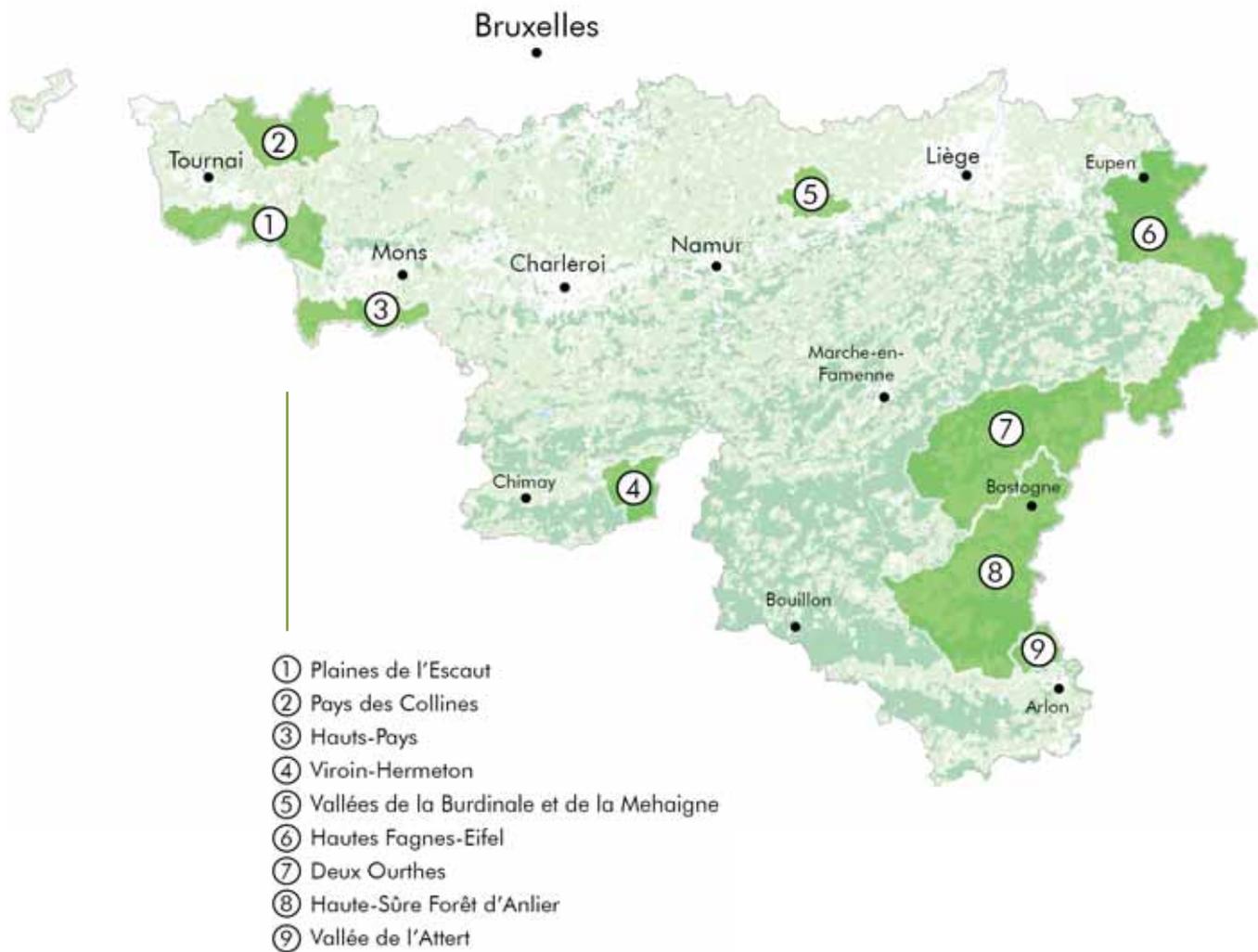
Syndicat d'Initiatives (structure locale d'accueil et d'information touristique).

S.P.W.

Service Public de Wallonie (organisé en Directions Générales Opérationnelles).

UREBA

Le programme régional UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments publics) est destiné à soutenir les communes, les provinces, les CPAS et les organismes non commerciaux qui veulent réduire la consommation énergétique des bâtiments dont ils sont propriétaires.



Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Rue de Coppin, 20
5100 Jambes
081/30 21 81
info@fnpw.be

www.fnpw.be



Font également partie du Plan de gestion du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, les documents suivants :

Le Diagnostic Territorial détaillé,

qui reprend toutes les données physiques, biologiques et socio-économiques du Parc ;

la Charte Paysagère,

qui reprend toutes les données descriptives des différentes unités paysagères du territoire, ainsi qu'un cahier de recommandations qui visent le maintien de paysages de grande qualité ;

le Programme d'Action du Contrat de rivière Haute-Sûre Transfrontalier.

Ces documents sont disponibles sur demande auprès de l'Equipe technique du Parc naturel (063/45.74.77)

